

Prélèvements des ressources en eau

Thème :

SUIVI QUANTITATIF DES RESSOURCES EN EAU

Version :

2.1



Les conditions d'utilisation de ce document Sandre sont décrites selon la licence *creative commons* ci-dessous. Elles indiquent clairement que vous êtes libre de :

- partager, reproduire, distribuer et communiquer cette œuvre,
- d'utiliser cette œuvre à des fins commerciales.

The terms of use applicable to this document are described according to the licence creative commons below. It indicates that you are free to :

- share, reproduce, distribute and communicate about this document,
- use this document for commercial puposes.



Chaque document Sandre est décrit par un ensemble de métadonnées issues du Dublin Core (<http://purl.org/dc>).

Each Sandre document is described by a set of metadata coming from Dublin Core (<http://purl.org/dc>).

Titre / <i>Title</i>	Prélèvements des ressources en eau
Créateur / <i>Creator</i>	Système d'Information sur l'Eau / Sandre
Sujet / <i>Subject</i>	Ressource en eau ; prélèvements d'eau ; volume ; pression ; gestion quantitative
Description / <i>Description</i>	Définition des concepts et attributs métiers relatifs aux prélèvements d'eau effectués sur les ressources.
Editeur / <i>Editor</i>	Ministère chargé de l'environnement
Contributeur / <i>Contributor</i>	Membres du groupe de travail "Prélèvement"
Date de Création/ <i>Creation date</i>	- 2011-10-04
Date de Modification / <i>Modification date</i>	- 2014-10-30
Date de Validation / <i>Validation date</i>	- 2014-11-18
Type / <i>Type</i>	Text
Format / <i>Format</i>	Open Document ; PDF
Identifiant / <i>Identifier</i>	urn:sandre:dictionnaire:PRL::::ressource:2.1:::pdf
Langue / <i>Language</i>	fra
Relation Est remplacé par / <i>Is replaced by</i>	urn:sandre:dictionnaire:PRL::::ressource:2:::pdf
Relation Remplace / <i>Replace</i>	urn:sandre:dictionnaire:COM::::ressource:2:::pdf
Relation Référence / <i>Reference</i>	urn:sandre:dictionnaire:MDO::::ressource:1.2:::pdf urn:sandre:dictionnaire:INC::::ressource:1.0:::pdf urn:sandre:dictionnaire:ETH::::ressource:1:::pdf urn:sandre:dictionnaire:SAQ::::ressource:1.1:::pdf urn:sandre:dictionnaire:SAQ::::ressource:2:::pdf urn:sandre:dictionnaire:PTS::::ressource:1:::pdf urn:sandre:dictionnaire:PTE::::ressource:2:::pdf urn:sandre:dictionnaire:PAR::::ressource:2.1:::pdf urn:sandre:dictionnaire:STI::::ressource:3:::pdf urn:sandre:dictionnaire:ZON::::ressource:2:::pdf urn:sandre:dictionnaire:EPR::::ressource:2:::pdf
Couverture / <i>Coverage</i>	France
Droits / <i>Rights</i>	© Sandre
Version / <i>Version</i>	2.1

Création du document en version 1.0	
19/06/07	Création du document en version 1.0
Évolution 1.0 → 2	
17/01/11	<p>Ajout des concepts :</p> <ul style="list-style-type: none"> • INDEX, • POINT DE RESTITUTION D'EAU PRELEVEE, • POINT DE RESTITUTION D'EAU DE SURFACE CONTINENTALE, • POINT DE RESTITUTION D'EAU LITTORALE, • POINT DE RESTITUTION D'EAU SOUTERRAINE, • RESTITUTION D'EAU PRELEVEE, • CONNEXION AVEC UN DISPOSITIF DE COMPTAGE, • VOLUME CALCULE, • QUALIFICATION DU VOLUME D'EAU , • STATUT DU VOLUME D'EAU, • GRANDEUR CARACTERISTIQUE, • EVENEMENT DU DISPOSITIF DE COMPTAGE, • UNITE DE REFERENCE, • ZONE HYDROGRAPHIQUE, • VALEUR DE LA GRANDEUR, • TYPE DE CULTURE, • ALIAS DES OUVRAGES DE PRELEVEMENT, • ALIAS DES POINTS DE PRELEVEMENT, • SITE D'ACTIVITES, <p>et de leurs attributs et associations.</p> <p>Mise à jour du concept DISPOSITIF DE COMPTAGE et de ses attributs</p>
Évolution 2 → 2.1	
30/10/2014	<p>Ajout dans le texte des longueurs de champ</p> <p>Ajout du concept PARCELLE CADASTRALE lié au POINT DE PRELEVEMENT D'EAU et au POINT DE RESTITUTION D'EAU PRELEVEE</p> <p>Modification de la définition du concept RESTITUTION D'EAU PRELEVEE</p> <p>Remplacement du concept INTERVENANT par INTERLOCUTEUR</p> <p>Les héritages entre le concept RESSOURCE EN EAU et MER/OCEAN, ENTITE HYFROGEOLOGIQUE et ENTITE HYDROGRAPHIQUE ont été clarifiés.</p> <p>Modification de la définition des attributs Libellé de l'alias</p> <p>Modification des attributs Origine de l'alias qui reposent maintenant sur la nomenclature 729 et qui deviennent des clés</p> <p>Modification de la nomenclature n°481 « usage » (code 7 et ajout du code17)</p> <p>Modification de la nomenclature n°597 « grandeur caractéristique»</p> <p>Modification de la nomenclature n°473 « mode d'obtention du volume prélevé »</p>



Modification des concepts d'ALIAS qui deviennent : CODE ALTERNATIF DES OUVRAGES DE PRELEVEMENT avec la nomenclature 819 et CODE ALTERNATIF DES POINTS DE PRELEVEMENT avec la nomenclature 820
Modification de la nomenclature type de culture qui devient la nomenclature 809
Ajout dans le concept RESSOURCE EN EAU de l'attribut Information complémentaire de la ressource en eau et Type de ressource en eau
Modification de la nomenclature n°474 « Type de dispositif de comptage»
Révision des concepts liés à la RESTITUTION
Mise à jour des noms des rôles dans les associations
Suppression des associations entre les "POINTS" et les "ENTITES" car ces associations sont déjà effectuées avec le concept d'OUVRAGE

Pour de plus amples renseignements sur le Sandre, vous pouvez consulter le site Internet du Sandre : <http://sandre.eaufrance.fr> ou vous adresser à l'adresse suivante :

Sandre - Office International de l'Eau
sandre@sandre.eaufrance.fr
15 rue Edouard Chamberland 87065 LIMOGES Cedex
Tél. : 05.55.11.47.90 - Fax : 05.55.11.47.48

I. TABLE DES MATIÈRES

I.TABLE DES MATIÈRES.....	5
II.AVANT PROPOS.....	12
II.1.LE SYSTÈME D'INFORMATION SUR L'EAU ET LE SANDRE	12
II.2.CONVENTION DU DICTIONNAIRE DE DONNÉES	13
<i>II.2.1.Notations dans le document.....</i>	<i>13</i>
<i>II.2.2.Description des concepts (entités).....</i>	<i>13</i>
<i>II.2.3.Description des informations (attributs).....</i>	<i>13</i>
<i>II.2.4.Les nomenclatures.....</i>	<i>14</i>
II.3.FORMALISME DU MODÈLE ORIENTÉ OBJET	15
<i>II.3.1.Comment lire le modèle de données ?.....</i>	<i>15</i>
<i>II.3.2.Représentation spatiale d'une entité.....</i>	<i>17</i>
III.INTRODUCTION.....	18
IV.DIAGRAMME DE CLASSE (UML).....	20
V.DICTIONNAIRE DES ENTITES.....	27
V.1.CODE ALTERNATIF DES OUVRAGES DE PRELEVEMENT.....	27
V.2.CODE ALTERNATIF DES POINTS DE PRELEVEMENT D'EAU (QUANTITATIF).....	27
V.3.CONNEXION AVEC UN DISPOSITIF DE COMPTAGE.....	28
V.4.CONNEXION ENTRE OUVRAGE ET POINT DE PRELEVEMENT.....	28
V.5.CONTRÔLEUR DE LA DONNÉE.....	29
V.6.DISPOSITIF DE COMPTAGE.....	29
V.7.EVENEMENT DU DISPOSITIF DE COMPTAGE.....	30
V.8.FOURNI PAR.....	31
V.9.HISTORIQUE DES EXPLOITANTS D'UN OUVRAGE DE PRELEVEMENTS.....	31
V.10.HISTORIQUE DES MAITRES D'OUVRAGES D'UN OUVRAGE DE PRELEVEMENTS.....	32
V.11.INDEX.....	32
V.12.INSCRIPTION AU SDAGE.....	33

V.13.OUVRAGE DE PRELEVEMENT.....	33
V.14.OUVRAGE DE PRELEVEMENT AEP.....	36
V.15.POINT DE PRELEVEMENT D'EAU (QUANTITATIF).....	36
V.16.POINT DE PRELEVEMENT D'EAU DE SURFACE CONTINENTALE.....	38
V.17.POINT DE PRELEVEMENT D'EAU LITTORALE.....	38
V.18.POINT DE PRELEVEMENT D'EAU SOUTERRAINE.....	39
V.19.POINT DE RESTITUTION D'EAU DE SURFACE CONTINENTALE.....	40
V.20.POINT DE RESTITUTION D'EAU LITTORALE.....	41
V.21.POINT DE RESTITUTION D'EAU PRELEVEE.....	41
V.22.POINT DE RESTITUTION EAU SOUTERRAINE.....	42
V.23.PRELEVEMENT D'EAU (QUANTITATIF).....	43
V.24.RESSOURCE EN EAU.....	43
V.25.RESTITUTION D'EAU PRELEVEE.....	44
V.26.VALEUR DE LA GRANDEUR.....	45
V.27.VOLUME CALCULE.....	45
V.28.COMMUNE.....	46
V.29.ENTITE HYDROGEOLOGIQUE (BDLISA).....	46
V.30.ENTITE HYDROGEOLOGIQUE (BDRHFV1).....	47
V.31.ENTITE HYDROGRAPHIQUE.....	48
V.32.INTERLOCUTEUR.....	49
V.33.MASSE D'EAU DE SURFACE CONTINENTALE.....	49
V.34.MASSE D'EAU LITTORALE.....	50
V.35.MASSE D'EAU SOUTERRAINE.....	50
V.36.MER / OCEAN.....	51
V.37.PARCELLE CADASTRALE.....	51
V.38.POINT D'EAU.....	52

V.39.SITE D'ACTIVITES.....	52
V.40.TEXTE REGLEMENTAIRE.....	53
V.41.UNITE DE REFERENCE.....	53
V.42.ZONE HYDROGRAPHIQUE.....	53
VI.DICTIONNAIRE DES ATTRIBUTS.....	56
VI.1.AAC GRENELLE.....	56
VI.2.AAC PRIORITAIRE SDAGE.....	56
VI.3.APPARTIENT À UNE NAPPE D'ACCOMPAGNEMENT.....	57
VI.4.APPARTIENT À UNE NAPPE D'ACCOMPAGNEMENT.....	57
VI.5.AUTEUR DE LA CRÉATION DU POINT DE PRÉLÈVEMENT D'EAU.....	57
VI.6.AUTEUR DE LA CRÉATION D'UN OUVRAGE DE PRÉLÈVEMENT.....	58
VI.7.AUTEUR DE LA MISE À JOUR DU POINT DE PRÉLÈVEMENT D'EAU.....	58
VI.8.AUTEUR DE LA MISE À JOUR D'UN OUVRAGE DE PRÉLÈVEMENT.....	58
VI.9.CODE ALTERNATIF DES OUVRAGES.....	58
VI.10.CODE ALTERNATIF DES POINTS DE PRÉLÈVEMENTS.....	59
VI.11.CODE DE REMPLACEMENT D'UN OUVRAGE DE PRÉLÈVEMENT.....	59
VI.12.CODE DE REMPLACEMENT DU POINT DE PRÉLÈVEMENT D'EAU.....	59
VI.13.CODE DU POINT DE PRÉLÈVEMENT D'EAU.....	60
VI.14.CODE NATIONAL D'UN OUVRAGE DE PRÉLÈVEMENT.....	60
VI.15.CODE NATIONAL DU POINT DE RESTITUTION D'EAU.....	61
VI.16.COEFFICIENT DE CONVERSION.....	61
VI.17.COMMENTAIRES SUR L'OUVRAGE DE PRÉLÈVEMENT.....	61
VI.18.COMMENTAIRES SUR LE POINT DE PRÉLÈVEMENT D'EAU.....	62
VI.19.COMMENTAIRES SUR LE POINT DE RESTITUTION.....	62
VI.20.COORDONNÉE X D'UN DISPOSITIF DE COMPTAGE.....	62
VI.21.COORDONNÉE X D'UN OUVRAGE DE PRÉLÈVEMENT.....	62

VI.22.COORDONNÉE X DU POINT DE PRÉLÈVEMENT D'EAU.....	63
VI.23.COORDONNÉE X DU POINT DE RESTITUTION.....	63
VI.24.COORDONNÉE Y D'UN OUVRAGE DE PRÉLÈVEMENT.....	63
VI.25.COORDONNÉE Y DU DISPOSITIF DE COMPTAGE.....	64
VI.26.COORDONNÉE Y DU POINT DE PRÉLÈVEMENT D'EAU.....	64
VI.27.COORDONNÉE Y DU POINT DE RESTITUTION.....	65
VI.28.DATE D'INSTALLATION DU DISPOSITIF DE COMPTAGE.....	65
VI.29.DATE DE CRÉATION DU POINT DE PRÉLÈVEMENT D'EAU.....	65
VI.30.DATE DE CRÉATION D'UN OUVRAGE DE PRÉLÈVEMENT.....	66
VI.31.DATE DE DÉBUT D'EXPLOITATION D'UN OUVRAGE DE PRÉLÈVEMENT.....	66
VI.32.DATE DE DÉBUT D'EXPLOITATION DU POINT DE PRÉLÈVEMENT D'EAU.....	66
VI.33.DATE DE DÉBUT D'EXPLOITATION DU POINT DE RESTITUTION.....	67
VI.34.DATE DE DÉBUT DE CONNEXION AU DISPOSITIF DE COMPTAGE.....	67
VI.35.DATE DE DÉBUT DE PÉRIODE DE CONNEXION ENTRE OUVRAGE ET POINT DE PRÉLÈVEMENT.....	67
VI.36.DATE DE DÉBUT DE PÉRIODE DU PRÉLÈVEMENT.....	68
VI.37.DATE DE DÉBUT DE PRISE DE FONCTION D'EXPLOITANT.....	68
VI.38.DATE DE DÉBUT DE PRISE DE FONCTION DE MAÎTRE D'OUVRAGE.....	69
VI.39.DATE DE DÉBUT DE RESTITUTION.....	69
VI.40.DATE DE DÉBUT DU VOLUME CALCULÉ.....	69
VI.41.DATE DE FIN D'EXPLOITATION D'UN OUVRAGE DE PRÉLÈVEMENT.....	70
VI.42.DATE DE FIN D'EXPLOITATION DU POINT DE PRÉLÈVEMENT D'EAU.....	70
VI.43.DATE DE FIN D'EXPLOITATION DU POINT DE RESTITUTION.....	70
VI.44.DATE DE FIN DE CONNEXION AU DISPOSITIF DE COMPTAGE.....	71
VI.45.DATE DE FIN DE PÉRIODE DE CONNEXION ENTRE OUVRAGE ET POINT DE PRÉLÈVEMENT	71
VI.46.DATE DE FIN DE PÉRIODE DU PRÉLÈVEMENT.....	71



VI.47.DATE DE FIN DE PRISE DE FONCTION D'EXPLOITANT.....	72
VI.48.DATE DE FIN DE PRISE DE FONCTION DE MAÎTRE D'OUVRAGE.....	72
VI.49.DATE DE FIN DE RESTITUTION.....	72
VI.50.DATE DE FIN DU VOLUME CALCULÉ.....	73
VI.51.DATE DE L'ÉVÉNEMENT.....	73
VI.52.DATE DE LECTURE DE L'INDEX.....	73
VI.53.DATE DE MISE À JOUR DU POINT DE PRÉLÈVEMENT D'EAU.....	73
VI.54.DATE DE MISE À JOUR D'UN OUVRAGE DE PRÉLÈVEMENT.....	74
VI.55.DATE DE VÉRIFICATION.....	74
VI.56.DATE DU CONTRÔLE DE LA DONNÉE.....	74
VI.57.GRANDEUR CARACTÉRISTIQUE.....	74
VI.58.INFORMATION COMPLÉMENTAIRE DE LA RESSOURCE EN EAU.....	75
VI.59.LIEU-DIT D'IMPLANTATION DU POINT DE PRÉLÈVEMENT D'EAU.....	75
VI.60.LIEU-DIT D'IMPLANTATION DU POINT DE RESTITUTION.....	75
VI.61.MARQUE DU DISPOSITIF DE COMPTAGE.....	76
VI.62.MODE D'OBTENTION DU VOLUME PRÉLEVÉ.....	76
VI.63.NATURE DE L'ÉVÉNEMENT.....	76
VI.64.NATURE DU POINT DE PRÉLÈVEMENT D'EAU.....	77
VI.65.NATURE DU POINT DE RESTITUTION.....	77
VI.66.NOM DE L'OUVRAGE DE PRÉLÈVEMENT.....	78
VI.67.NOM DU CONTACT.....	78
VI.68.NOM DU POINT DE PRÉLÈVEMENT D'EAU.....	78
VI.69.NOM DU POINT DE RESTITUTION.....	79
VI.70.ORIGINE DU CODE ALTERNATIF DES OUVRAGES DE PRÉLÈVEMENTS.....	79
VI.71.ORIGINE DU CODE ALTERNATIF DES POINTS DE PRÉLÈVEMENTS.....	79
VI.72.PLAN D'EAU RÉFÉRENCÉ.....	80

VI.73.PRÉCISION DES COORDONNÉES DU POINT DE PRÉLÈVEMENT D'EAU.....	80
VI.74.PRÉCISION DES COORDONNÉES DU POINT DE RESTITUTION.....	80
VI.75.PRÉCISION DES COORDONNÉES GÉOGRAPHIQUES D'UN OUVRAGE DE PRÉLÈVEMENT.....	80
VI.76.PRÉCISION DES COORDONNÉES GÉOGRAPHIQUES DU DISPOSITIF DE COMPTAGE.....	81
VI.77.QUALIFICATION DU VOLUME D'EAU DU PRÉLÈVEMENT.....	81
VI.78.QUALIFICATION DU VOLUME D'EAU RESTITUÉ.....	82
VI.79.RÉFÉRENCE DU DISPOSITIF DE COMPTAGE.....	82
VI.80.STATUT D'INSTRUCTION DU PRÉLÈVEMENT.....	82
VI.81.STATUT DU POINT DE PRÉLÈVEMENT.....	83
VI.82.STATUT DU VOLUME D'EAU RESTITUÉ.....	83
VI.83.STATUT D'UN OUVRAGE DE PRÉLÈVEMENT.....	83
VI.84.STAUT DU VOLUME D'EAU DU PRÉLÈVEMENT.....	83
VI.85.SYSTÈME DE PROJECTION DES COORDONNÉES DU POINT DE PRÉLÈVEMENT D'EAU.....	84
VI.86.SYSTÈME DE PROJECTION DES COORDONNÉES DU POINT DE RESTITUTION.....	84
VI.87.SYSTÈME DE PROJECTION DES COORDONNÉES GÉOGRAPHIQUES.....	85
VI.88.SYSTÈME DE PROJECTION DES COORDONNÉES GÉOGRAPHIQUES.....	85
VI.89.TYPE DE CULTURE.....	85
VI.90.TYPE DE DISPOSITIF DE COMPTAGE.....	86
VI.91.TYPE DE POINT DE PRÉLÈVEMENT D'EAU.....	86
VI.92.TYPE DE POINT DE RESTITUTION.....	86
VI.93.TYPE DE RESSOURCE EN EAU.....	87
VI.94.USAGE DE L'EAU DU VOLUME CALCULÉ.....	87
VI.95.USAGE PRINCIPAL DE L'EAU EXTRAITE D'UN OUVRAGE DE PRÉLÈVEMENT.....	87
VI.96.USAGE SECONDAIRE DE L'EAU DU PRÉLÈVEMENT.....	88
VI.97.VALEUR DE LA GRANDEUR CARACTÉRISTIQUE.....	89
VI.98.VALEUR DE L'INDEX.....	89

VI.99.VOLUME D'EAU CALCULÉ.....	89
VI.100.VOLUME D'EAU DE PRÉLÈVEMENT.....	90
VI.101.VOLUME D'EAU RESTITUÉ.....	90



II. AVANT PROPOS

II.1. Le Système d'Information sur l'Eau et le Sandre

Le domaine de l'eau est caractérisé par le grand nombre d'acteurs qui sont impliqués dans la réglementation, la gestion et l'utilisation des eaux : ministères avec leurs services déconcentrés, établissements publics comme les agences de l'eau, collectivités locales, entreprises publiques et privées, associations,... Tous ces acteurs produisent des données pour leurs propres besoins. La mise en commun de ces gisements d'information est une nécessité forte.

Le *Système d'Information sur l'Eau* (SIE) est formé par un ensemble cohérent de dispositifs, processus et flux d'information, par lesquels les données relatives à l'eau sont acquises, collectées, conservées, organisées, traitées et publiées de façon systématique. Sa mise en œuvre résulte de la coopération de multiples partenaires, administrations, établissements publics, entreprises et associations, qui se sont engagés à respecter des règles communes définies par voie réglementaire et contractuelle, depuis 1992.

La mise en place d'un langage commun pour les données sur l'eau est l'une des composantes indispensables du SIE, et constitue la raison d'être du Sandre, Service d'Administration Nationale des Données et des Référentiels sur l'Eau. Le Sandre est chargé :

- d'élaborer les dictionnaires des données, d'administrer les nomenclatures communes au niveau national, d'établir les formats d'échanges informatiques de données, de définir des scénarios d'échanges et de standardiser des services WEB,
- de publier les documents normatifs après une procédure de validation par les administrateurs de données Sandre et d'approbation par le groupe Coordination du Système d'Information sur l'Eau.
- d'émettre des avis sur la compatibilité au regard des spécifications

Les dictionnaires de données sont les recueils des définitions qui décrivent et précisent la terminologie et les données disponibles pour un domaine en particulier. Plusieurs aspects de la donnée y sont traités : sa signification ;

- les règles indispensables à sa rédaction ou à sa codification ;
- la liste des valeurs qu'elle peut prendre ;
- la ou les personnes ou organismes qui ont le droit de la créer, de la consulter, de la modifier ou de la supprimer...

A ce titre, il rassemble les éléments du langage des acteurs d'un domaine en particulier. Le Sandre a ainsi élaboré des dictionnaires de données qui visent à être le langage commun entre les différents acteurs du monde de l'eau.

II.2. Convention du dictionnaire de données

II.2.1. Notations dans le document

Les termes DOIT, NE DOIT PAS, DEVRAIT, NE DEVRAIT PAS, PEUT, OBLIGATOIRE, RECOMMANDE, OPTIONNEL ont un sens précis. Ils correspondent à la traduction française de la norme RFC2119 ([RFC2119](#)) des termes respectifs MUST, MUST NOT, SHOULD, SHOULD NOT, MAY, REQUIRED, RECOMMENDED et OPTIONAL.

Chaque document publié par le Sandre comporte un numéro de version évoluant selon les règles suivantes :

Exemple n° de version	Statut du document
1.1 , 2.3 <i>Indice composé uniquement d'un nombre réel \geq à 1.0</i>	Version approuvée par l'ensemble des acteurs en charge de sa validation, publié sur le site internet du Sandre et est reconnue comme un document de référence
0.2 ou 1.2beta <i>Indice est composé d'un nombre réel $<$ à 1.0 ou bien \geq 1.0 avec la mention « beta »</i>	Version provisoire, document de travail susceptible de subir des révisions jusqu'à sa validation définitive

II.2.2. Description des concepts (entités)

Chaque concept du dictionnaire de données, dénommé entité, est décrit par un texte proposant une définition commune ainsi que ces règles de gestion. Cette définition peut être complétée par des règles relatives à la codification de cette entité ou des responsabilités de gestion.

En outre, pour chaque concept, il est précisé :

- Les informations qui caractérisent l'entité (attributs),
- Les associations avec d'autres entités
- Les entités qui héritent de ce concept (entités filles) ,
- Le concept parent d'un éventuel héritage (entité mère),

II.2.3. Description des informations (attributs)

Chaque information du dictionnaire de données, dénommée attribut par la suite du document, correspond à un élément d'information de base utilisé par les entités. Chaque attribut est décrit par : un texte précisant sa définition, ses règles de gestion, la liste éventuelle de valeurs possibles administrées par le Sandre ou un organisme tiers, et les responsabilités en matière d'administration et de gestion des données.

Chaque attribut peut être complété par des métadonnées descriptives :

- Un texte précisant sa définition et les éventuelles règles de gestion s'y rapportant
- Le nom de la balise XML correspondant à l'attribut, et ayant valeur d'identifiant de cette information au sein des dictionnaires de données Sandre,

- Le format utilisé pour stocker cet attribut,
- Le responsable de cet attribut,
- La précision avec laquelle doit être saisie l'information (longueur impérative ou maximale de l'attribut, les règles de typologie -majuscule, accentué- à respecter, étendue des valeurs possibles pour les attributs numériques...)
- L'origine temporelle si nécessaire,
- L'unité de mesure,
- Le rôle de cet attribut dans l'entité, notamment s'il s'agit d'un identifiant (clé primaire).

Toutes ces métadonnées ne sont pas toujours indiquées pour chaque information.

La description des attributs fait appel à l'un des sept formats de données suivants :

Formats de données	Détail	Abréviation utilisée
Caractère illimité	Texte (Chaîne de caractère alphanumérique de longueur non limitée)	TextType
Caractère limité	Chaîne de caractère alphanumérique de longueur limitée	TextType+ [Longueur]
Date	Date	DateType
Date-Heure	Date-Heure	DateTimeType
Heure	Heure	TimeType
Numérique	Numérique	NumericType
Objet graphique (binaire)	Contenu image, selon les définitions MIME type (IETF RFC 2046)	BinaryObjectType
Logique	Information booléenne prenant pour valeur: <ul style="list-style-type: none"> ● « true » ou « 1 » ● « false » ou « 0 » 	IndicatorType

II.2.4. Les nomenclatures

Certains attributs doivent prendre pour valeur possibles des codes définis au sein d'une nomenclature (liste de valeurs possibles). Chaque code étant alors associé à un libellé, accompagné d'un mnémonique et d'une définition. Ces listes sont présentées sous la forme d'un tableau à différentes entrées:

Code	Mnémonique	Libellé	Définition

Les codes (clefs primaires) permettent d'assurer l'unicité de chaque occurrence.

Le mnémonique est une appellation synthétique ne dépassant pas 25 caractères. Cette information est créée à des fins d'exploitation informatique et peut contenir des sigles ou des abréviations.



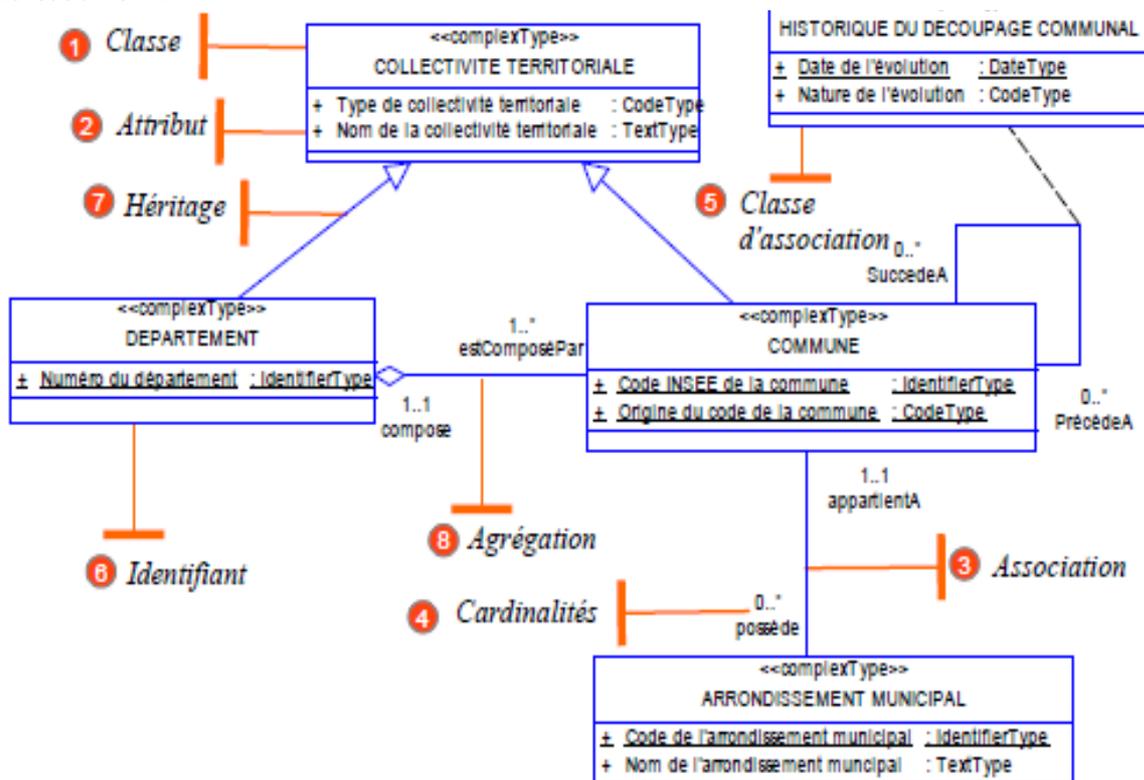
II.3. Formalisme du modèle orienté objet

Le modèle orienté objet (MOO), se compose de plusieurs diagrammes dont le plus important, le diagramme de classes, constitue une représentation formelle des données nécessaire au fonctionnement d'un système d'information. Le diagramme de classe représente la structure logique commune d'un domaine métier particulier, indépendamment du logiciel ou de la structure de stockage des données. Il est formalisé dans le langage UML (Unified Modeling Language).

Le dictionnaire de données Sandre utilise un formalisme UML pour décrire le modèle de données. En revanche, les modèles produits au Sandre sont construits pour une exploitation informatique (production du dictionnaire au format xsd) et dans l'objectif final d'une implémentation physique en base de données. Partant, il ne respecte pas complètement les règles de l'exercice théorique que constitue le modèle conceptuel de données.

II.3.1. Comment lire le modèle de données ?

Le schéma ci-après décrit les principaux formalismes utilisés dans le diagramme de classe de la modélisation UML :



Le diagramme précédent peut être lu comme suit :

Les COMMUNES et les DEPARTEMENTS sont des types de COLLECTIVITE TERRITORIALE. Un DEPARTEMENT est caractérisé par son numéro de département, son type de collectivité territoriale et son nom. Un département est composé de 1 ou plusieurs COMMUNES. Une COMMUNE se caractérise par son code INSEE, l'origine de son code, son type de collectivité territoriale et son nom. Une COMMUNE fait

partie de 1 et 1 seul département. Une COMMUNE possède 0 ou plusieurs ARRONDISSEMENTS MUNICIPAUX. Un ARRONDISSEMENT MUNICIPAL est caractérisé par son code et son nom. Il appartient à 1 et 1 seule COMMUNE. Une COMMUNE peut succéder à 1 autre ou plusieurs COMMUNES. La relation entre ces COMMUNES est caractérisée par la date et la nature de l'évolution du découpage communal.

N°	Élément	Description	Représentation
1	Classe	Une classe est un objet réel ou abstrait contenu dans un système d'information. Il peut s'agir de personne, lieu ou concept dont les caractéristiques présentent un intérêt pour le thème décrit. Une classe définit un jeu d'objets dotés de caractéristiques communes	Chaque entité est visualisée par un rectangle divisé en plusieurs parties : le nom de la classe (surmonté de l'inscription <<complexType>>), ses attributs et les éventuelles opérations ou méthodes.
2	Attribut	Un attribut, également appelé propriété, est une caractéristique utile à la description de l'entité et permettant de distinguer les éléments entre eux.	L'attribut est indiqué dans la case Classe . Sont précisés son nom, son type, s'il s'agit d'une clé primaire (attribut souligné).
3	Association simple	Une association, également appelée relation, est un lien entre au moins deux classes . Elle est définie par ses rôles et ses cardinalités.	Chaque association est représentée par un trait simple surmonté à chaque extrémité d'un rôle et d'une cardinalité.
4	Cardinalités	Le lien comporte une cardinalité minimale (premier chiffre) et une cardinalité maximale (second chiffre) qui précisent l'implication de chaque classe dans la relation.	Par exemple, un département a AU MOINS une commune rattachée et AU MAXIMUM n communes, se traduit par le couple de cardinalités (1,*) du côté de la classe Commune.
5	Classe d'association	Une association peut être matérialisée par une classe dans une des circonstances suivantes : - si l'association est porteuse d'attributs, - si l'association est de multiplicité * de part et d'autre de l'association	La classe d'association est modélisée par un lien en pointillé allant de la classe d'association vers l'association concernée.
6	Identifiant	L'identifiant est dit simple lorsqu'il est basé sur un unique attribut et <u>composé</u> lorsqu'il est basé sur plusieurs.	Graphiquement, les éléments composant l'identifiant primaire sont soulignés.
7	Héritage	Un héritage est une relation particulière qui définit une classe comme étant une instance particulière d'une classe plus générale. L'entité fille hérite de tous les attributs de l'entité mère.	L'héritage est représenté par une flèche. La pointe de la flèche indique l'entité mère de l'héritage alors que l'autre extrémité indique l'entité fille.
8	Association d'agrégation	Une association d'agrégation exprime un couplage fort et une relation de subordination de l'agrégat sur les agrégés (éléments composants l'agrégat).	Une agrégation est représentée par une ligne entre deux classes, terminée par un losange vide ("diamant") du côté de l'agrégat.

II.3.2.Représentation spatiale d’une entité

Certaines classes d'objet possèdent une représentation spatiale dans le monde réel. Elle est intéressante à modéliser dans la mesure où l'information spatiale (appelée géométrie) peut être utilisée dans un Système d'Information Géographique (SIG). Modéliser la représentation spatiale d'une entité géographique fixe revient à mettre en relation une occurrence de l'entité géographique avec le ou les objets géométriques qui la représentent. Conceptuellement plusieurs choix de modélisation sont possibles pour indiquer la nature géométrique d'un objet.

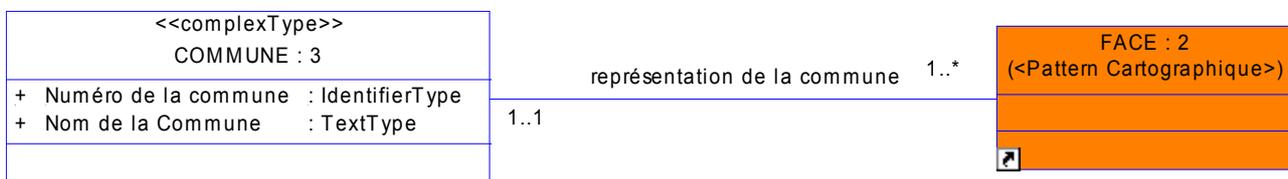
Les modèles de données du Sandre utilisent deux manières de modéliser les classes présentant une représentation spatiale. Dans les deux cas, les caractéristiques de chaque objet géométrique (coordonnées des points, système de coordonnées) ne sont pas détaillées dans le modèle.

1er cas :

La représentation spatiale de l'objet est modélisée par une association vers une primitive géométrique. Trois classes de primitives géométriques ont été créées :

- Le nœud : Il s'agit d'un point défini par un X un Y,
- L'arc : Il s'agit d'une ligne ou polygone, c'est à dire un ensemble de points connectés entre eux
- La face : Il s'agit d'une surface constituant un polygone fermé.

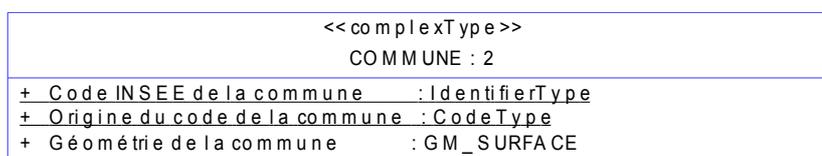
La commune est représentée par une ou plusieurs faces (polygones) se traduit par :



2nd cas :

La représentation spatiale de l'objet est modélisée par un attribut de type géométrique. Un attribut nommé « géométrie de ... » de type GM_POINT, GM_SURFACE, etc, est associé à une ou plusieurs primitives géométriques selon la norme ISO19136. Dans ce cas, cet attribut permet de conserver la géométrie de l'objet en GML.

La commune est représentée par une ou plusieurs faces (polygones) se traduit par :



III.INTRODUCTION

Le thème **Suivi quantitatif des ressources en eau** a été traité par le Sandre avec un groupe d'experts national. Il se traduit par la parution de différents documents accessibles à l'ensemble des acteurs qui répondent à des besoins différents :

	Objectif du document	Cible	Nom du document
général	Présentation de la sémantique Sandre du thème	Acteurs du domaine de l'Eau	* Présentation générale des données relatives aux prélèvements d'eau (gestion quantitative des ressources en eau)
↓ détail	Dictionnaire de données par sous thème	Acteurs implémentant un système sur le thème	* Dictionnaire de données relatives aux prélèvements d'eau (gestion quantitative des ressources en eau)
	Spécifications techniques du format d'échange Sandre	Informaticiens implémentant un scénario d'échanges de données	* Scénario d'échange relatives aux prélèvements d'eau (gestion quantitative des ressources en eau)

Tous ces dictionnaires étant interdépendants, les définitions d'objets ou d'attributs d'un dictionnaire peuvent faire mention d'éléments présents dans les autres dictionnaires. Afin de faciliter la compréhension de ces liens, les objets qui proviennent d'autres dictionnaires sont grisés dans les schémas de données.

Espaces de nommage :

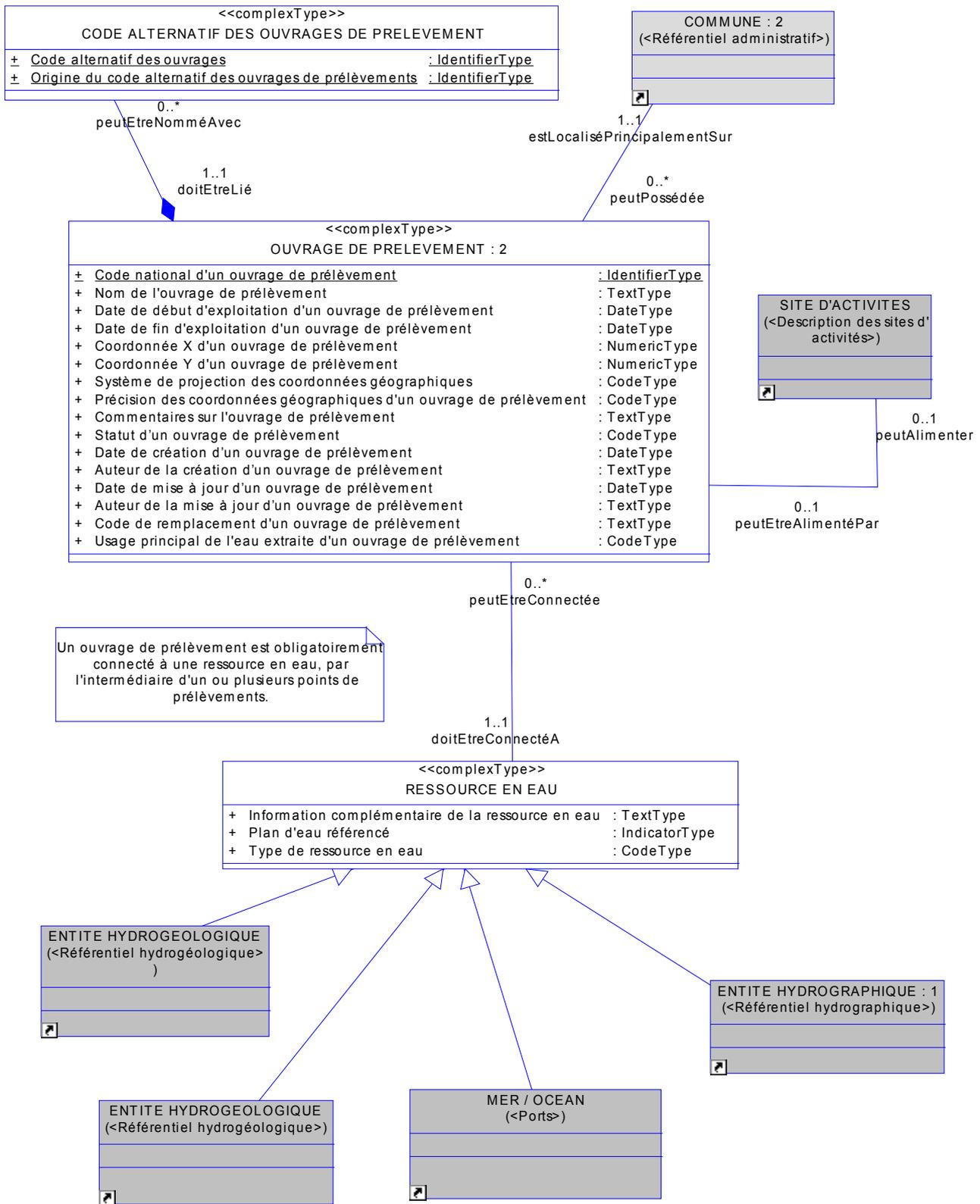
Les espaces de nommage permettent d'identifier, de manière unique, l'ensemble des concepts pris dans chacun de ces référentiels élémentaires :

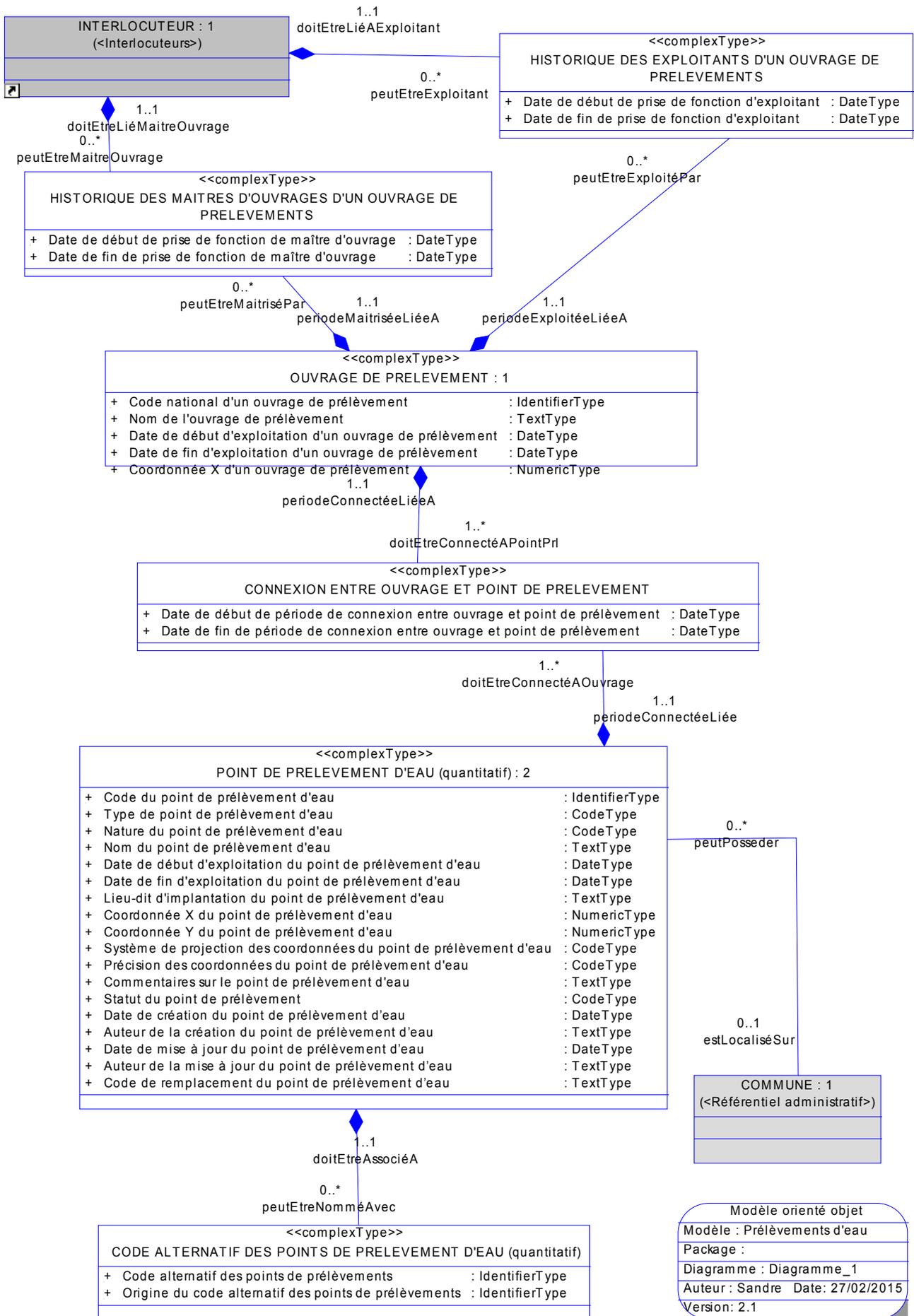
Préfixe de l'espace de nommage externe	Adresse URI de l'espace de nommage externe	Nom de l'espace de nommage
sa_com	http://xml.sandre.eaufrance.fr/com/2	Référentiel administratif
sa_mdo	http://xml.sandre.eaufrance.fr/mdo/1.2/	Masse d'eau
sa_inc	http://xml.sandre.eaufrance.fr/inc/1.0	Interlocuteurs

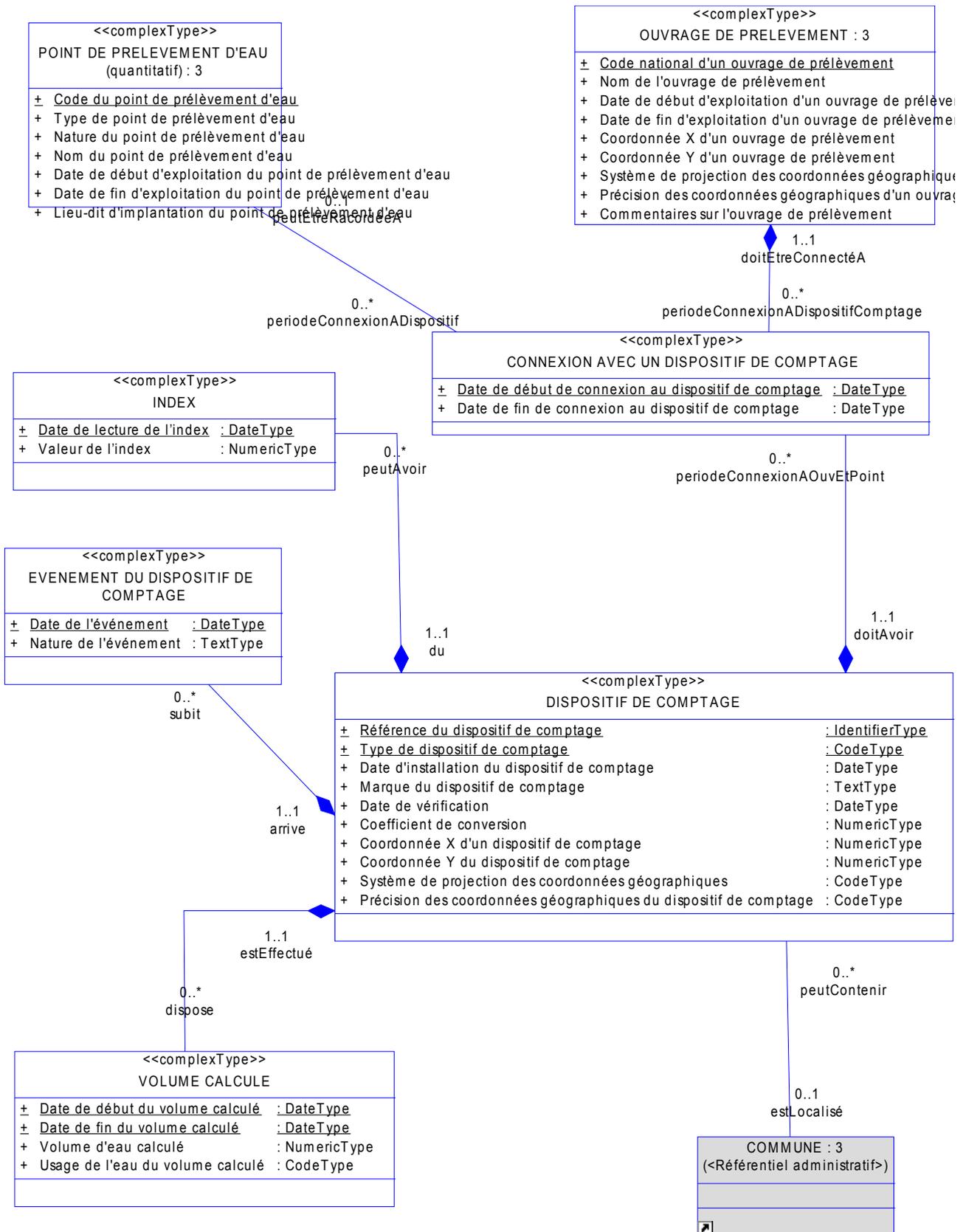
sa_eth	http://xml.sandre.eaufrance.fr/eth/1	Entité hydrographique
sa_saq	http://xml.sandre.eaufrance.fr/saq/1.1	Entité Hydrogéologique (BDRHFV1)
sa_saq	http://xml.sandre.eaufrance.fr/saq/2	Entité Hydrogéologique (BDLISA)
sa_pts	http://xml.sandre.eaufrance.fr/pts/1	Ports maritimes
sa_pte	http://xml.sandre.eaufrance.fr/pte/2	Point d'eau
sa_par	http://xml.sandre.eaufrance.fr/par/2.1	Paramètres
sa_sti	http://xml.sandre.eaufrance.fr/sti/3	Sites d'activités
sa_zon	http://xml.sandre.eaufrance.fr/zon/2/	Zonages
sa_epr	http://xml.sandre.eaufrance.fr/epr/2	Epandage de produits fertilisant
Cct	http://xml.sandre.eaufrance.fr/Composants/5/	Composants

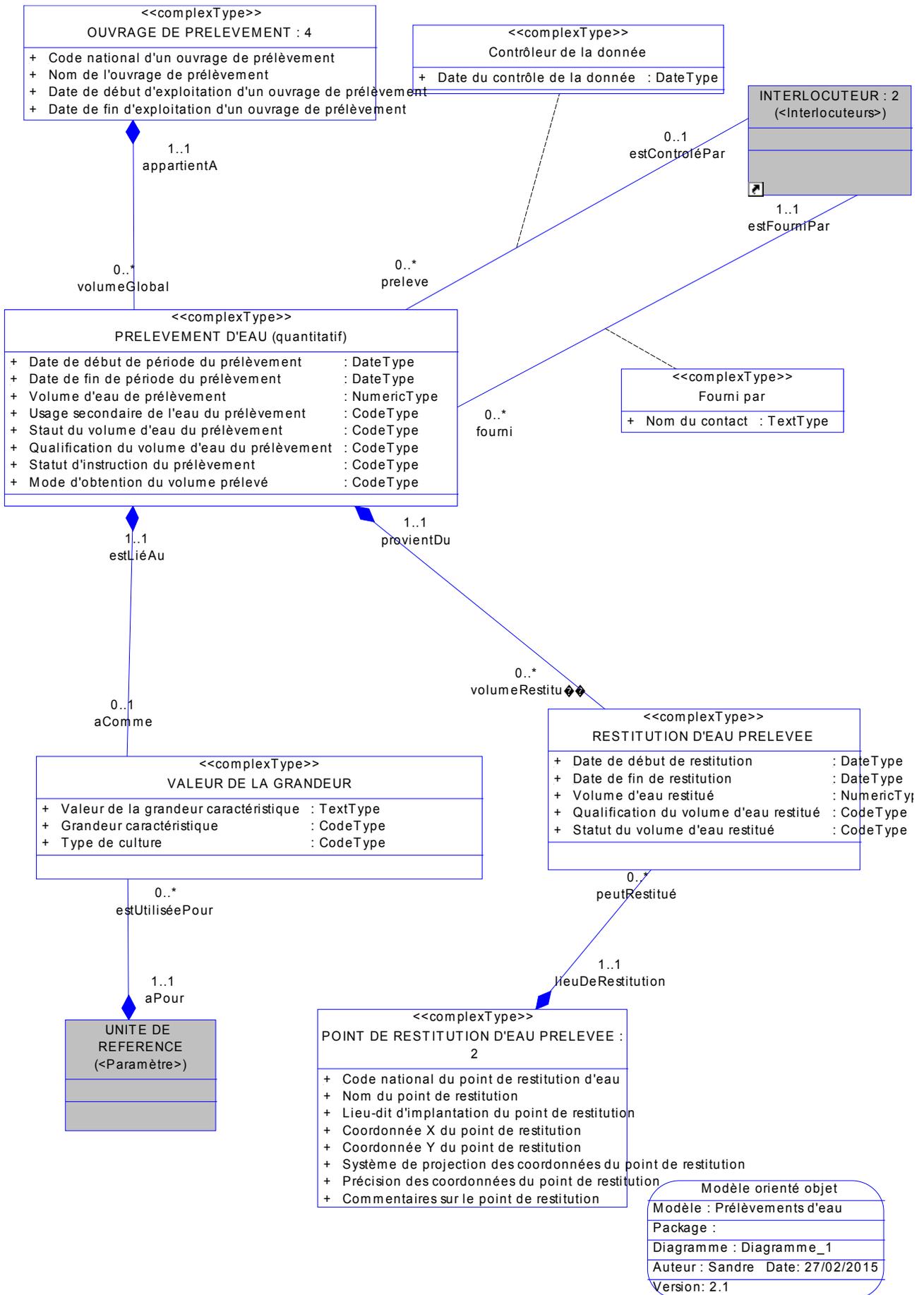
Le document actuel est la version 2.1 et constitue un document Validé.

IV. DIAGRAMME DE CLASSE (UML)

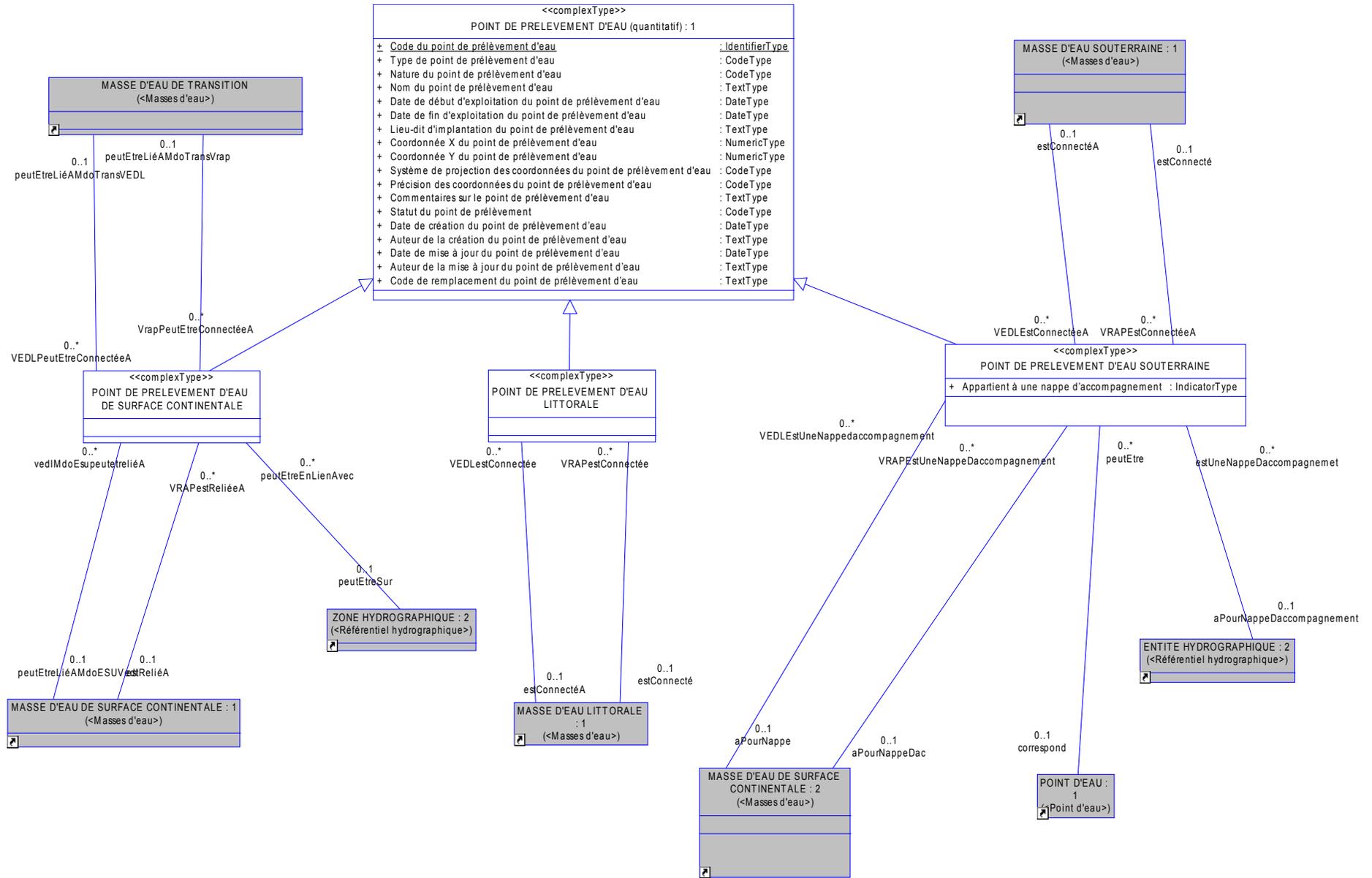


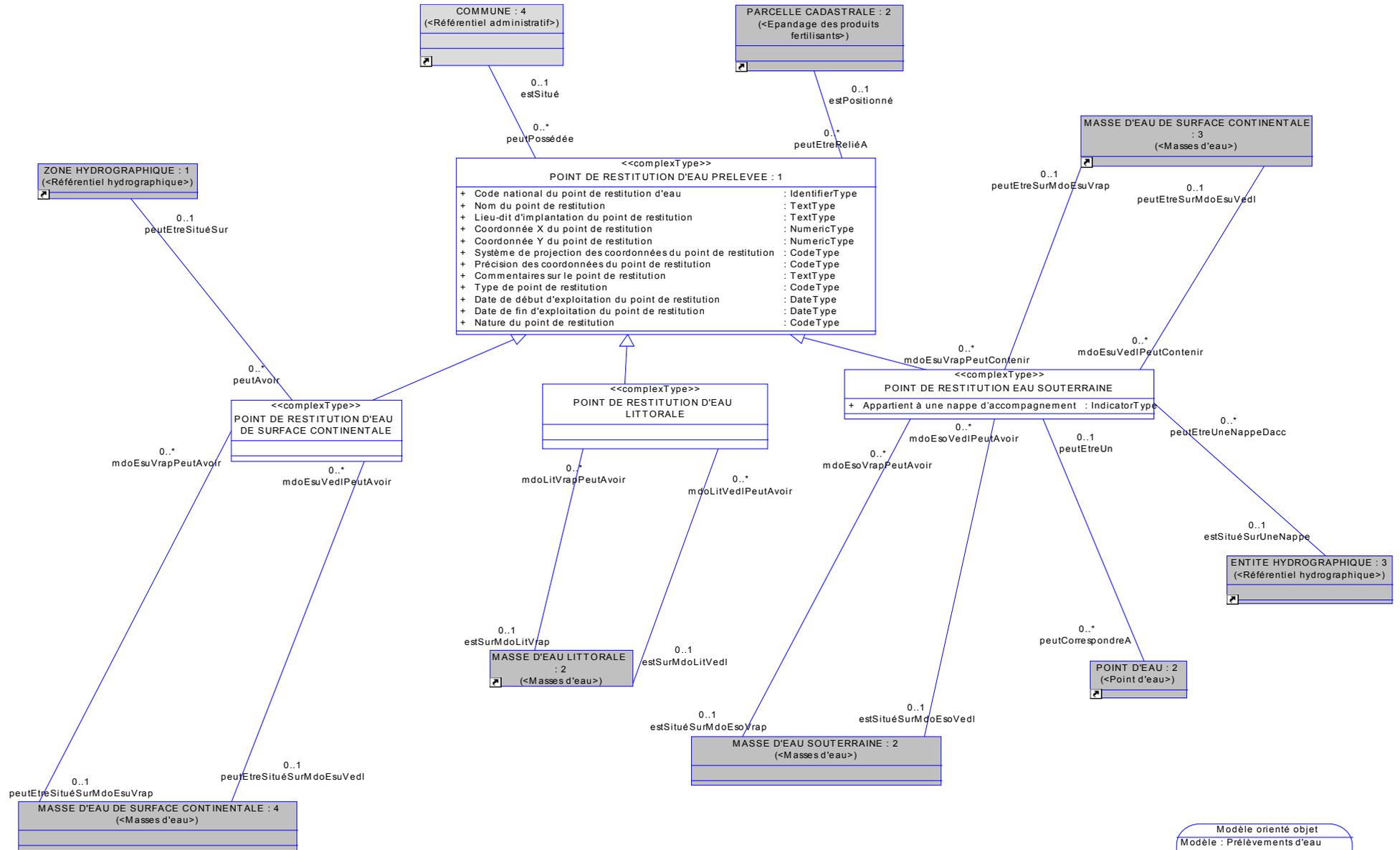




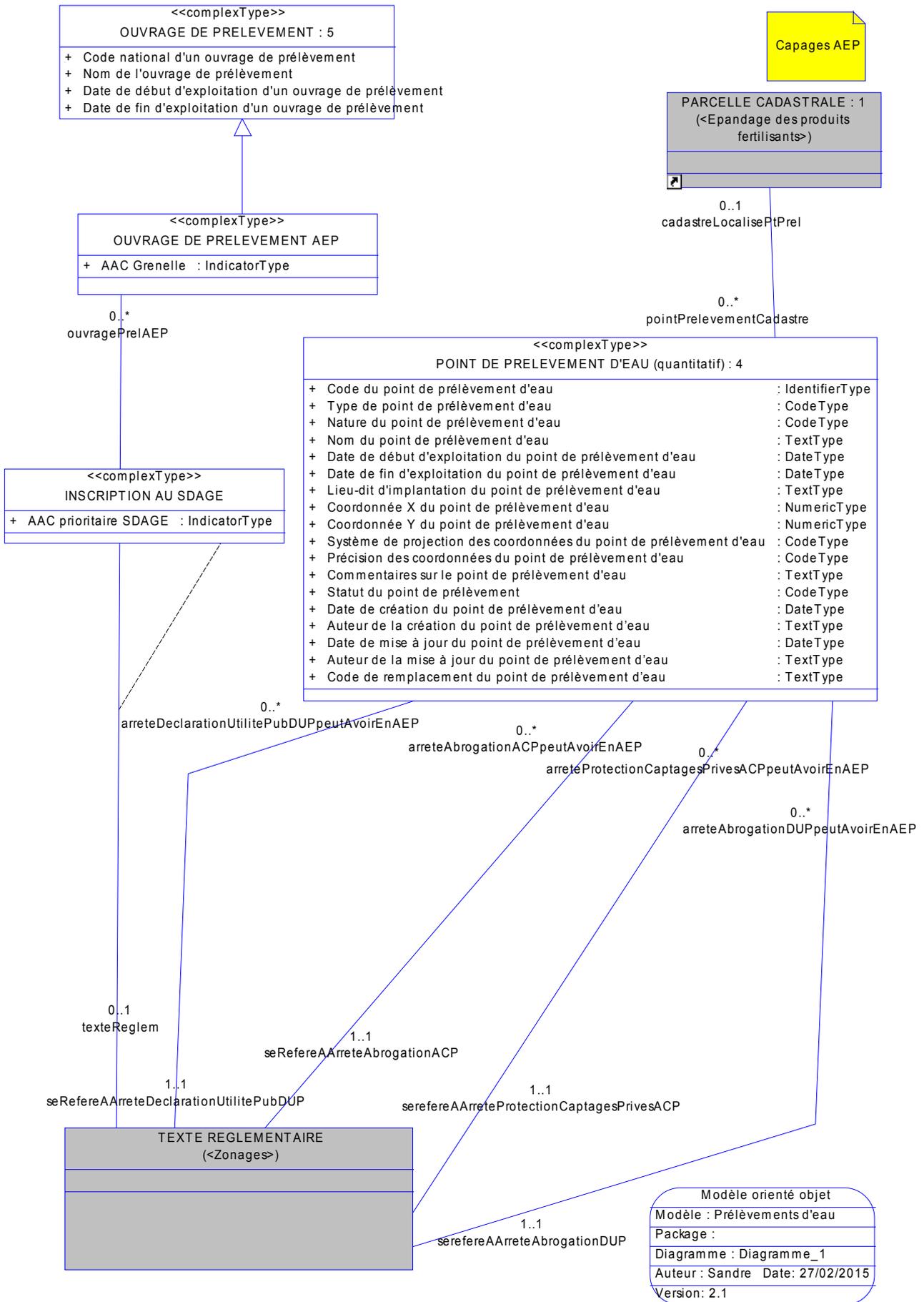


Modèle orienté objet
 Modèle : Prélèvements d'eau
 Package :
 Diagramme : Diagramme_1
 Auteur : Sandre Date: 27/02/2015
 Version: 2.1





Modèle orienté objet
 Modèle : Prélèvements d'eau
 Package :
 Diagramme : Diagramme_1
 Auteur : Sandre Date: 27/02/2015
 Version : 2.1



V. DICTIONNAIRE DES ENTITES

V.1. CODE ALTERNATIF DES OUVRAGES DE PRELEVEMENT

- **Nom de balise XML :** <sa_prl:CdAltOuvPre>
- **Définition :**

Un ouvrage de prélèvement peut avoir un ou plusieurs noms d'usage employés localement. Il se distingue du libellé principal en ne se basant sur aucune règle de construction et en reprenant en intégralité le ou les noms d'usage.

Le ou les alias des ouvrages de prélèvement relèvent de la responsabilité des gestionnaires des différentes fonctions de l'ouvrage de prélèvement.

- **Liste des attributs (avec les cardinalités) :**
 - Code alternatif des ouvrages (1,1)
 - Origine du code alternatif des ouvrages de prélèvements (1,1)
- **Liste des associations (avec les cardinalités) :**
 - OUVRAGE DE PRELEVEMENT / code alternatif de l'ouvrage de prélèvement (1,1) [V.13]

V.2. CODE ALTERNATIF DES POINTS DE PRELEVEMENT D'EAU (quantitatif)

- **Nom de balise XML :** <sa_prl:CdAIPtPre>
- **Définition :**

Un point de prélèvement peut avoir un ou plusieurs noms d'usage employés localement. Il se distingue du libellé principal en ne se basant sur aucune règle de construction et en reprenant en intégralité le ou les noms d'usage.

Le ou les alias des points de prélèvement relèvent de la responsabilité des gestionnaires des différentes fonctions du point de prélèvement.

- **Liste des attributs (avec les cardinalités) :**
 - Code alternatif des points de prélèvements (1,1)
 - Origine du code alternatif des points de prélèvements (1,1)
- **Liste des associations (avec les cardinalités) :**
 - POINT DE PRELEVEMENT D'EAU (quantitatif) / code alternatif du point de prélèvement (1,1) [V.15]

V.3. CONNEXION AVEC UN DISPOSITIF DE COMPTAGE

➤ **Nom de balise XML :** <sa_prl:ConnDispCompt>

➤ **Définition :**

Un dispositif de comptage, initialement rattaché à un ouvrage et/ou à un point, peut au cours du temps être rattaché à un nouvel ouvrage et/ou à un point.

Un ouvrage et/ou un point, initialement rattaché à un dispositif de comptage, peut au cours du temps être rattaché à un nouveau dispositif de comptage.

Un dispositif de comptage, rattaché à un ouvrage et/ou à un point, pendant une période donnée peut pendant la même période être rattaché à un nouvel ouvrage et/ou un nouveau point.

➤ **Liste des attributs (avec les cardinalités) :**

- Date de début de connexion au dispositif de comptage (1,1)
- Date de fin de connexion au dispositif de comptage (0,1)

➤ **Liste des associations (avec les cardinalités) :**

- OUVRAGE DE PRELEVEMENT / se raccorde à (1,1) [V.13]
- DISPOSITIF DE COMPTAGE / se raccorde à (1,1) [V.6]
- POINT DE PRELEVEMENT D'EAU (quantitatif) / se raccorde à (0,1)
[V.15]

V.4. CONNEXION ENTRE OUVRAGE ET POINT DE PRELEVEMENT

➤ **Nom de balise XML :** <sa_prl:ConnOuvPoint>

➤ **Définition :**

Un point de prélèvement, initialement rattaché à un ouvrage, peut au cours du temps être rattaché à un nouvel ouvrage de prélèvement (changement de raccordement hydraulique), sans pour autant que ces caractéristiques soient modifiées.

Par conséquent, la notion de connexion entre ouvrages et points de prélèvements matérialise la règle suivante : lorsqu'un point de prélèvement est rattaché à un nouvel ouvrage de prélèvement, le point DOIT conserver son code d'origine, afin de pouvoir conserver l'historique de ses informations et faciliter le traitement de ces données.

- **Liste des attributs (avec les cardinalités) :**
 - Date de début de période de connexion entre ouvrage et point de prélèvement (1,1)
 - Date de fin de période de connexion entre ouvrage et point de prélèvement (0,1)

- **Liste des associations (avec les cardinalités) :**
 - OUVRAGE DE PRELEVEMENT / se raccorde a (1,1) [V.13]
 - POINT DE PRELEVEMENT D'EAU (quantitatif) / se raccorde à (1,1) [V.15]

V.5. Contrôleur de la donnée

- **Nom de balise XML : <sa_prl:ControleurDeLaDonnee>**
- **Définition :**

Organisme ayant contrôlé l'information sur le PRELEVEMENT D'EAU en la qualifiant.

- **Liste des attributs (avec les cardinalités) :**
 - Date du contrôle de la donnée (0,1)

- **Liste des associations (avec les cardinalités) :**
 - INTERLOCUTEUR / contrôle du prelevement (1,1)
 - PRELEVEMENT D'EAU (quantitatif) / contrôle du prelevement (1,1) [V.23]

V.6. DISPOSITIF DE COMPTAGE

- **Nom de balise XML : <sa_prl:DispComptage>**
- **Définition :**

Un dispositif de comptage désigne un compteur, c'est-à-dire un instrument physique de mesure ou un dispositif technique, permettant de déterminer un volume d'eau prélevé, selon un certain degré de précision qui est fonction de la nature même des équipements techniques (type d'appareil, marque,...).

Un dispositif de comptage est généralement placé juste en aval du dispositif technique de captage d'eau caractérisant un ouvrage de prélèvement. Toutefois, compte-tenu de certains facteurs pouvant être liés aux conditions de terrain, mais aussi économiques (coût d'installation), un dispositif de comptage peut être mis en place afin de compter le volume d'eau prélevé sur plusieurs points de prélèvement.

Lorsque le mode d'obtention du volume d'eau prélevé à l'échelle d'un ouvrage de prélèvement est MESURE, la liste des dispositifs de comptage, ayant contribué au calcul du volume d'eau prélevé au niveau de l'ouvrage de prélèvement, peut être mentionnée à titre indicatif.

Cette indication n'a pas vocation à refléter la position exacte des dispositifs de comptage sur l'ouvrage de prélèvement. Elle permet d'apporter une précision supplémentaire quant à la nature des équipements de comptage d'eau prélevée qui sont présents sur un ouvrage de prélèvement.

➤ **Liste des attributs (avec les cardinalités) :**

- Référence du dispositif de comptage (1,1)
- Type de dispositif de comptage (1,1)
- Coefficient de conversion (0,1)
- Coordonnée X d'un dispositif de comptage (0,1)
- Coordonnée Y du dispositif de comptage (0,1)
- Date d'installation du dispositif de comptage (0,1)
- Date de vérification (0,1)
- Marque du dispositif de comptage (0,1)
- Précision des coordonnées géographiques du dispositif de comptage (0,1)
- Système de projection des coordonnées géographiques (0,1)

➤ **Liste des associations (avec les cardinalités) :**

- COMMUNE / commune du dispositif de comptage (1,1)
- EVENEMENT DU DISPOSITIF DE COMPTAGE / dispose (0,n) [V.7]
- VOLUME CALCULE / se calcul avec (0,n) [V.27]
- INDEX / se consulte sur (0,n) [V.11]
- CONNEXION AVEC UN DISPOSITIF DE COMPTAGE / se raccorde à (0,n) [V.3]

V.7. EVENEMENT DU DISPOSITIF DE COMPTAGE

➤ **Nom de balise XML : <sa_prl:Evenement>**

➤ **Définition :**

Fait qui survient à un moment donné sur le dispositif de comptage.

➤ **Liste des attributs (avec les cardinalités) :**

- Date de l'événement (1,1)
- Nature de l'événement (0,1)

➤ **Liste des associations (avec les cardinalités) :**

- DISPOSITIF DE COMPTAGE / dispose (1,1) [V.6]

V.8. Fourni par

➤ **Nom de balise XML :** <sa_prl:fourniPar>

➤ **Définition :**

Organisme ayant procuré la donnée.

➤ **Liste des attributs (avec les cardinalités) :**

- Nom du contact (0,1)

➤ **Liste des associations (avec les cardinalités) :**

- INTERLOCUTEUR / fourni (1,1)
- PRELEVEMENT D'EAU (quantitatif) / fourni (1,1) [V.23]

V.9. HISTORIQUE DES EXPLOITANTS D'UN OUVRAGE DE PRELEVEMENTS

➤ **Nom de balise XML :** <sa_prl:Exploitant>

➤ **Définition :**

Un ouvrage de prélèvement est géré par un seul et unique exploitant au cours d'une période donnée.

La date de début d'exploitation d'un ouvrage de prélèvement correspond à la date au jour près à partir de laquelle un ouvrage de prélèvement est considéré comme pouvant être mis en service, et réaliser des prélèvements d'eau. Lorsqu'un ouvrage de prélèvement est constitué de plusieurs points, la date de début d'exploitation d'un ouvrage de prélèvement devra être déterminée dès lors qu'il est possible de prélever de l'eau à partir d'un de ses points de prélèvement.

La date de fin d'exploitation d'un ouvrage de prélèvement correspond à la date au jour près à partir de laquelle un ouvrage de prélèvement est considéré comme n'étant plus en service pour la réalisation de prélèvement d'eau. Lorsqu'un ouvrage de prélèvement est constitué de plusieurs points, la date de fin d'exploitation d'un ouvrage de prélèvement devra être déterminée dès lors que tous ses points de prélèvement ne font plus l'objet de prélèvements d'eau.

Un ouvrage de prélèvement PEUT donc avoir plusieurs périodes d'exploitation au cours desquelles différents exploitants peuvent se succéder.

Cette période d'exploitation ne tient pas compte du changement éventuel de maître d'ouvrage de l'ouvrage de prélèvement.

➤ **Liste des attributs (avec les cardinalités) :**

- Date de début de prise de fonction d'exploitant (1,1)
- Date de fin de prise de fonction d'exploitant (0,1)

- **Liste des associations (avec les cardinalités) :**
 - OUVRAGE DE PRELEVEMENT / exploitant (1,1) [V.13]
 - INTERLOCUTEUR / interlocuteur exploitant (1,1)

V.10.HISTORIQUE DES MAITRES D'OUVRAGES D'UN OUVRAGE DE PRELEVEMENTS

- **Nom de balise XML : <sa_prl:MaitreOuvrage>**
- **Définition :**

Liste des intervenants qui ont par le passé, ou bien encore actuellement, assuré la fonction de maître d'ouvrage d'un ouvrage de prélèvement donné, pour une période donnée.

Le maître d'ouvrage est une personne physique ou morale, de droit public ou privé, propriétaire et responsable sur le plan juridique d'un ouvrage de prélèvement.

Dès lors qu'il existe une copropriété du matériel constitutif d'un ouvrage de prélèvement, le maître d'ouvrage est obligatoirement celui ayant été déclaré comme tel auprès de son organisme instructeur de tutelle.

- **Liste des attributs (avec les cardinalités) :**
 - Date de début de prise de fonction de maître d'ouvrage (1,1)
 - Date de fin de prise de fonction de maître d'ouvrage (0,1)
- **Liste des associations (avec les cardinalités) :**
 - INTERLOCUTEUR / interlocuteur maître d'ouvrage (1,1)
 - OUVRAGE DE PRELEVEMENT / maître d'ouvrage (1,1) [V.13]

V.11.INDEX

- **Nom de balise XML : <sa_prl:Index>**
- **Définition :**

Chiffre lu sur un compteur d'eau à une date donnée. La différence entre deux index contribue à évaluer un volume.

- **Liste des attributs (avec les cardinalités) :**
 - Date de lecture de l'index (1,1)
 - Valeur de l'index (0,1)
- **Liste des associations (avec les cardinalités) :**
 - DISPOSITIF DE COMPTAGE / se consulte sur (1,1) [V.6]

V.12. INSCRIPTION AU SDAGE

- **Nom de balise XML :** <sa_prl:InscriptionSdage>
- **Définition :**

L'AAC peut être inscrit au Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE).

- **Liste des attributs (avec les cardinalités) :**
 - AAC prioritaire SDAGE (1,1)
- **Liste des associations (avec les cardinalités) :**
 - TEXTE REGLEMENTAIRE / inscription au SDAGE (1,1) [V.40]
 - OUVRAGE DE PRELEVEMENT AEP / inscription au SDAGE (1,1)
[V.14]

V.13. OUVRAGE DE PRELEVEMENT

- **Nom de balise XML :** <sa_prl:OuvragePrel>
- **Définition :**

Un ouvrage de prélèvement désigne un ensemble de dispositifs techniques de captage, de stockage et de canalisation d'eau, provenant d'une ressource et à destination d'un usage principal.

Un ouvrage de prélèvement correspond généralement à un système anthropique, c'est-à-dire, issu d'une activité humaine, élaboré et entretenu par l'homme, en vue de réaliser des prélèvements d'eau de quantité non négligeable.

Un ouvrage de prélèvement est connecté à une seule ressource en eau, par l'intermédiaire d'un ou plusieurs points de prélèvement géographiquement individualisés, lorsque ces derniers sont connus et bien identifiés. Un point de prélèvement matérialise un point de connexion physique entre la ressource en eau et un dispositif technique de captage d'eau se rapportant à l'ouvrage de prélèvement en question.

Un ouvrage de prélèvement DOIT être déterminé de manière à obtenir au mieux le volume global prélevé sur la ressource.

Il PEUT être composé de plusieurs points de prélèvement dès lors qu'il existe autant de dispositifs techniques de captage d'eau connectés à la même ressource à des endroits différents, les eaux captées au niveau de ces points étant généralement mélangées en amont ou en aval du ou des dispositifs de comptage (compteurs d'eau), contribuant à l'obtention du volume global prélevé sur la ressource, ceci à l'échelle de l'ouvrage de prélèvement. Les eaux captées par chacun de ces points proviennent obligatoirement de la même ressource.

Le périmètre relatif à un ouvrage de prélèvement DOIT être déterminé indépendamment du mode de distribution de l'eau prélevé et réalisé en aval de l'ouvrage de prélèvement, vers des milieux récepteurs et des usages différents (parcelles culturales pour irrigation, files ou unités de traitement d'eau potable, unités de process industriels, ressource en eau réceptrice, château d'eau,...)

L'exploitation d'un ouvrage de prélèvement peut s'appuyer sur un ou plusieurs modes d'extraction physique de l'eau (gravitaire ou dérivation, pompage,...), un seul mode d'extraction étant généralement appliqué au niveau de chacun de ses points de prélèvement.

L'identification et la délimitation des ouvrages et points de prélèvements doivent être établis de manière à garantir un suivi optimal des pressions exercées sur les ressources en eau, faisant suite aux opérations de prélèvements qui en découlent. La délimitation des ouvrages et points de prélèvements doit tenir compte :

- du maître d'ouvrage
- de son usage principal
- du nombre de ressources en eau sollicitées
- du nombre de points de connexion physique (point de prélèvement) avec la ressource en eau, lorsque l'existence de ces points est connue
- de la présence éventuelle d'un ou de plusieurs dispositifs de comptage contribuant à l'obtention des volumes prélevés

Dès lors qu'il existe une copropriété du matériel constitutif d'un ouvrage de prélèvement, le maître d'ouvrage est obligatoirement celui ayant été déclaré comme tel auprès de son organisme instructeur de tutelle.

La maintenance et l'exploitation d'un ouvrage de prélèvement sont placés sous la responsabilité juridique et administrative d'un seul exploitant (ou gestionnaire), lequel peut être identique au maître d'ouvrage, ceci durant une période couverte par les dates de début et de fin de prise de fonction.

Un ouvrage de prélèvement est localisé sur une et une seule commune principale, elle-même identifiée par son code INSEE.

Dans le cas d'un ouvrage de prélèvement d'eau littorale, celui-ci est considéré comme étant localisé sur la commune possédant la responsabilité administrative du territoire maritime ou de la zone littorale dans laquelle se trouve l'ouvrage de prélèvement.



➤ **Liste des attributs (avec les cardinalités) :**

- Code national d'un ouvrage de prélèvement (1,1)
- Usage principal de l'eau extraite d'un ouvrage de prélèvement (1,1)
- Auteur de la création d'un ouvrage de prélèvement (0,1)
- Auteur de la mise à jour d'un ouvrage de prélèvement (0,1)
- Code de remplacement d'un ouvrage de prélèvement (0,1)
- Commentaires sur l'ouvrage de prélèvement (0,1)
- Coordonnée X d'un ouvrage de prélèvement (0,1)
- Coordonnée Y d'un ouvrage de prélèvement (0,1)
- Date de création d'un ouvrage de prélèvement (0,1)
- Date de début d'exploitation d'un ouvrage de prélèvement (0,1)
- Date de fin d'exploitation d'un ouvrage de prélèvement (0,1)
- Date de mise à jour d'un ouvrage de prélèvement (0,1)
- Nom de l'ouvrage de prélèvement (0,1)
- Précision des coordonnées géographiques d'un ouvrage de prélèvement (0,1)
- Statut d'un ouvrage de prélèvement (0,1)
- Système de projection des coordonnées géographiques (0,1)

➤ **Liste des associations (avec les cardinalités) :**

- SITE D'ACTIVITES / alimente (1,1) [V.39]
- CODE ALTERNATIF DES OUVRAGES DE PRELEVEMENT / code alternatif de l'ouvrage de prélèvement (0,n) [V.1]
- COMMUNE / commune principale de localisation de l'ouvrage de prélèvement (1,1)
- RESSOURCE EN EAU / connexion à la ressource en eau (1,1) [V.24]
- HISTORIQUE DES EXPLOITANTS D'UN OUVRAGE DE PRELEVEMENTS / exploitant (0,n) [V.9]
- HISTORIQUE DES MAITRES D'OUVRAGES D'UN OUVRAGE DE PRELEVEMENTS / maître d'ouvrage (0,n) [V.10]
- CONNEXION ENTRE OUVRAGE ET POINT DE PRELEVEMENT / se raccorde à (1,n) [V.4]
- CONNEXION AVEC UN DISPOSITIF DE COMPTAGE / se raccorde à (0,n) [V.3]
- PRELEVEMENT D'EAU (quantitatif) / volume global se rapportant à un ouvrage de prélèvement (0,n) [V.23]

➤ **Cette entité est héritée par :**

- OUVRAGE DE PRELEVEMENT AEP

V.14.OUVRAGE DE PRELEVEMENT AEP

➤ **Nom de balise XML :** <sa_prl:OuvragePreIAEP>

➤ **Définition :**

Ouvrage de prélèvement ayant comme 'Usage de l'eau' (cf nomenclature n°481) le code 5 (soit 'AEP + USAGES DOMESTIQUES') ou ses sous-niveaux

➤ **Liste des attributs (avec les cardinalités) :**

- AAC Grenelle (1,1)

➤ **Liste des associations (avec les cardinalités) :**

- INSCRIPTION AU SDAGE / inscription au SDAGE (0,1) [V.12]

➤ **Cette entité hérite de :** [OUVRAGE DE PRELEVEMENT](#)

-

V.15.POINT DE PRELEVEMENT D'EAU (quantitatif)

➤ **Nom de balise XML :** <sa_prl:PointPrelevement>

➤ **Définition :**

Un point de prélèvement matérialise un point de connexion physique, géographiquement individualisé, entre une seule ressource en eau et un dispositif technique de captage d'eau se rapportant à un ouvrage de prélèvement. Par définition, un point de prélèvement est donc rattaché à un seul et unique ouvrage de prélèvement, ceci pour une période donnée.

L'identification des points de prélèvement doit être établie de manière à garantir un suivi optimal des pressions exercées sur les ressources en eau, faisant suite aux opérations de prélèvement qui en découlent.

Généralement, un dispositif technique de comptage d'eau (compteur d'eau) est physiquement et géographiquement placé juste en aval d'un point de prélèvement dans le sens de la circulation des eaux captées ou déviées. Toutefois, compte-tenu de certains facteurs pouvant être liés aux conditions de terrain, mais aussi économiques (coûts liés aux installations techniques), un dispositif de comptage peut être rattaché à plusieurs points de prélèvement et vice versa, à savoir qu'un même point de prélèvement peut être rattaché à plusieurs dispositifs de comptage.

Un point de prélèvement est localisé sur une et une seule commune, elle-même identifiée par son code INSEE.

Dans le cas d'un point de prélèvement d'eau littorale, celui-ci est considéré comme étant localisé sur la commune possédant la responsabilité administrative du territoire maritime ou de la zone littorale dans laquelle se trouve le point de prélèvement.

Un point de prélèvement peut être caractérisé par ses coordonnées géographiques, selon un type de projection prédéfini et une certaine précision.

Afin d'apporter une précision topographique de la localisation géographique d'un point de prélèvement, celui-ci peut être à titre d'information, rattaché au nom d'un lieu-dit (toponyme).

➤ **Liste des attributs (avec les cardinalités) :**

- Code du point de prélèvement d'eau (1,1)
- Auteur de la création du point de prélèvement d'eau (0,1)
- Auteur de la mise à jour du point de prélèvement d'eau (0,1)
- Code de remplacement du point de prélèvement d'eau (0,1)
- Commentaires sur le point de prélèvement d'eau (0,1)
- Coordonnée X du point de prélèvement d'eau (0,1)
- Coordonnée Y du point de prélèvement d'eau (0,1)
- Date de création du point de prélèvement d'eau (0,1)
- Date de début d'exploitation du point de prélèvement d'eau (0,1)
- Date de fin d'exploitation du point de prélèvement d'eau (0,1)
- Date de mise à jour du point de prélèvement d'eau (0,1)
- Lieu-dit d'implantation du point de prélèvement d'eau (0,1)
- Nature du point de prélèvement d'eau (0,1)
- Nom du point de prélèvement d'eau (0,1)
- Précision des coordonnées du point de prélèvement d'eau (0,1)
- Statut du point de prélèvement (0,1)
- Système de projection des coordonnées du point de prélèvement d'eau (0,1)
- Type de point de prélèvement d'eau (0,1)

➤ **Liste des associations (avec les cardinalités) :**

- CODE ALTERNATIF DES POINTS DE PRELEVEMENT D'EAU (quantitatif) / code alternatif du point de prélèvement (0,n) [V.2]
- COMMUNE / commune d'implantation du point de prélèvement (1,1)
- PARCELLE CADASTRALE / information cadastrale du point de prélèvement (1,1) [V.37]
- CONNEXION AVEC UN DISPOSITIF DE COMPTAGE / se raccorde à (0,n) [V.3]
- CONNEXION ENTRE OUVRAGE ET POINT DE PRELEVEMENT / se raccorde à (1,n) [V.4]
- TEXTE REGLEMENTAIRE / arrêté d'abrogation de l'ACP (1,1) [V.40]
- TEXTE REGLEMENTAIRE / arrêté d'abrogation de la DUP (1,1) [V.40]
- TEXTE REGLEMENTAIRE / arrêté de déclaration d'utilité publique (DUP) (1,1) [V.40]
- TEXTE REGLEMENTAIRE / arrêté de protection des captages privés alimentant du public (ACP) (1,1) [V.40]

- **Cette entité est héritée par :**
 - POINT DE PRELEVEMENT D'EAU DE SURFACE CONTINENTALE
 - POINT DE PRELEVEMENT D'EAU LITTORALE
 - POINT DE PRELEVEMENT D'EAU SOUTERRAINE

V.16.POINT DE PRELEVEMENT D'EAU DE SURFACE CONTINENTALE

- **Nom de balise XML :** <sa_prl:PointPrelEauSup>
- **Définition :**

Un point de prélèvement d'eau de surface continentale correspond à un point de connexion physique entre un dispositif de captage d'eau et une seule et unique entité hydrographique (cours d'eau, plan d'eau,...).

- **Liste des associations (avec les cardinalités) :**
 - ENTITE HYDROGRAPHIQUE / Connexion à une entité hydrographique (1,1) [Erreur : source de la référence non trouvée]
 - MASSE D'EAU DE SURFACE CONTINENTALE / Connexion à une masse d'eau de surface continentale (1,1) [Erreur : source de la référence non trouvée]
 - ZONE HYDROGRAPHIQUE / Zone hydro du point de prélèvement (1,1) [V.42]
- **Cette entité hérite de :**
 - POINT DE PRELEVEMENT D'EAU (quantitatif)

V.17.POINT DE PRELEVEMENT D'EAU LITTORALE

- **Nom de balise XML :** <sa_prl:PointPrelEauLit>
- **Définition :**

Un point de prélèvement d'eau littorale correspond à un point de connexion physique entre un dispositif de captage d'eau et une seule et unique mer ou un océan. Cela inclut les eaux côtières et les eaux de transitions.

- **Liste des associations (avec les cardinalités) :**
 - MASSE D'EAU LITTORALE / Connexion à une masse d'eau littorale (1,1) [Erreur : source de la référence non trouvée]
 - MER / OCEAN / Connexion à une mer/océan (1,1) [Erreur : source de la référence non trouvée]

- **Cette entité hérite de :**
 - POINT DE PRELEVEMENT D'EAU (quantitatif)

V.18.POINT DE PRELEVEMENT D'EAU SOUTERRAINE

- **Nom de balise XML :** <sa_prl:PointPrelEauSout>
- **Définition :**

Un point de prélèvement d'eau souterraine désigne un point de connexion physique entre un dispositif technique de captage d'eau et une seule et unique ressource en eau souterraine.

Un point de prélèvement d'eau souterraine PEUT être assimilé à un point d'eau, tel que défini par le Sandre au sein du dictionnaire de données « Point d'eau », uniquement lorsque le point d'eau n'est en relation qu'avec une seule entité hydrogéologique.

Les points d'eau en relation avec plusieurs entités hydrogéologiques font l'objet de la création d'autant d'ouvrages de prélèvement qu'il existe d'entités hydrogéologiques distinctes, un ouvrage de prélèvement ne pouvant être raccordés qu'à une seule ressource.

Pour information, les points d'eau sont répertoriés dans la Banque du Sous-Sol (BSS). Un point d'eau est un accès naturel (source) ou artificiel (forage, drain, puits...) aux eaux souterraines,

Remarque :

Chaque point d'eau est, en règle générale, doté d'un code national attribué par le Bureau de Recherche Géologique et Minière (BRGM). Il s'agit du code du dossier du point d'eau au sein de la Banque du Sous-Sol (code BSS).

Il est constitué de la concaténation :

- de l'indice BSS (10 caractères)
- du caractère de séparation "/"
- de la désignation BSS (6 caractères). Cette dernière information s'applique toujours. Le code national peut-être complété, à titre d'information, des codes dits 'locaux', à savoir, le code interne du point d'eau chez le gestionnaire, chez le propriétaire du point d'eau...

Etabli selon le principe du positionnement du point sur une carte géologique au 1/50.000, le code BSS est de la forme suivante : 08035X0398/F.

Chaque point d'eau est localisé par ses coordonnées géographiques dans le cadre d'un système de projection et rattaché à la commune sur le territoire de laquelle il est situé.

Cas particuliers de certains ouvrages de prélèvement d'eau souterraine :

En règle générale, un forage n'est en relation qu'avec une seule entité hydrogéologique (un seul système aquifère). Cependant, il arrive exceptionnellement qu'un forage capte plusieurs systèmes aquifères ou plusieurs niveaux aquifères dans un système aquifère multicouches, où il devient impossible de déterminer le volume d'eau prélevé pour chaque système ou niveau aquifère.

Il sera alors considéré autant d'ouvrages de prélèvement qu'il y a de ressources en eau distinctes, ceci de manière à quantifier au mieux les volumes d'eau prélevés au niveau de chaque ressource. Les volumes d'eau prélevés au niveau de chaque ouvrage seront alors évalués selon une formule de répartition la plus représentative, selon l'avis d'experts.

- **Liste des attributs (avec les cardinalités) :**
 - Appartient à une nappe d'accompagnement (0,1)

- **Liste des associations (avec les cardinalités) :**
 - MASSE D'EAU SOUTERRAINE / connexion à une masse d'eau souterraine VEDL (1,1)
 - MASSE D'EAU SOUTERRAINE / Connexion à une masse d'eau souterraine VRAP (1,1)
 - POINT D'EAU / correspond à (1,1)
 - MASSE D'EAU DE SURFACE CONTINENTALE / nappe d'accompagnement VRAP (1,1)
 - ENTITE HYDROGRAPHIQUE / nappe d'accompagnement (1,1)
 - MASSE D'EAU DE SURFACE CONTINENTALE / nappe d'accompagnement VEDL (1,1)

- **Cette entité hérite de :**
 - POINT DE PRELEVEMENT D'EAU (quantitatif)

V.19.POINT DE RESTITUTION D'EAU DE SURFACE CONTINENTALE

- **Nom de balise XML :** <sa_prl:PointRestEauSurConti>
- **Définition :**

Un point de restitution d'eau de surface continentale correspond à un point de connexion physique entre un dispositif de restitution d'eau et une seule et unique entité hydrographique (cours d'eau, plan d'eau,...).

- **Liste des associations (avec les cardinalités) :**
 - MASSE D'EAU DE SURFACE CONTINENTALE / Association à une masse d'eau de surface continentale VEDL (1,1)
 - MASSE D'EAU DE SURFACE CONTINENTALE / Association à une masse d'eau de surface continentale VRAP (1,1) [
 - ZONE HYDROGRAPHIQUE / Zone hydro du point de restitution (1,1) [V.42]

- **Cette entité hérite de :**
 - POINT DE RESTITUTION D'EAU PRELEVEE

V.20.POINT DE RESTITUTION D'EAU LITTORALE

- **Nom de balise XML :** <sa_prl:PointRestEauLit>
- **Définition :**

Un point de restitution d'eau littorale correspond à un point de connexion physique entre un dispositif de restitution d'eau et une seule et unique mer ou un océan. Cela inclut les eaux côtières et les eaux de transitions.

- **Liste des associations (avec les cardinalités) :**
 - MASSE D'EAU LITTORALE / Association à une masse d'eau littorale VEDL (1,1)
 - MASSE D'EAU LITTORALE / Association à une masse d'eau littorale VRAP (1,1)
- **Cette entité hérite de :**
 - POINT DE RESTITUTION D'EAU PRELEVEE

V.21.POINT DE RESTITUTION D'EAU PRELEVEE

- **Nom de balise XML :** <sa_prl:PointRestituEauPrelev>
- **Définition :**

Un point de restitution d'eau matérialise un point de connexion physique, géographiquement individualisé sur une seule ressource en eau, où de l'eau est restituée au milieu. Un point de restitution est localisé sur une et une seule commune, elle-même identifiée par son code INSEE. Dans le cas d'un point de restitution d'eau littorale, celui-ci est considéré comme étant localisé sur la commune possédant la responsabilité administrative du territoire maritime ou de la zone littorale dans laquelle se trouve ce point.

- **Liste des attributs (avec les cardinalités) :**
 - Code national du point de restitution d'eau (1,1)
 - Commentaires sur le point de restitution (0,1)
 - Coordonnée X du point de restitution (0,1)
 - Coordonnée Y du point de restitution (0,1)
 - Date de début d'exploitation du point de restitution (0,1)
 - Date de fin d'exploitation du point de restitution (0,1)
 - Lieu-dit d'implantation du point de restitution (0,1)
 - Nature du point de restitution (0,1)
 - Nom du point de restitution (0,1)
 - Précision des coordonnées du point de restitution (0,1)
 - Système de projection des coordonnées du point de restitution (0,1)
 - Type de point de restitution (0,1)

- **Liste des associations (avec les cardinalités) :**
 - COMMUNE / Commune principale d'implantation du point de restitution (1,1)
 - PARCELLE CADASTRALE / Information cadastrale du point de restitution (1,1) [V.37]
 - RESTITUTION D'EAU PRELEVEE / restitution d'eau au point (0,n) [V.25]

- **Cette entité est héritée par :**
 - POINT DE RESTITUTION D'EAU DE SURFACE CONTINENTALE
 - POINT DE RESTITUTION EAU SOUTERRAINE
 - POINT DE RESTITUTION D'EAU LITTORALE

V.22.POINT DE RESTITUTION EAU SOUTERRAINE

- **Nom de balise XML : <sa_prl:PointRestEauSout>**
- **Définition :**

Un point de restitution d'eau souterraine désigne un point de connexion physique entre un dispositif technique de restitution d'eau et une seule et unique ressource en eau souterraine.

- **Liste des attributs (avec les cardinalités) :**
 - Appartient à une nappe d'accompagnement (0,1)

- **Liste des associations (avec les cardinalités) :**
 - MASSE D'EAU SOUTERRAINE / Connexion à une masse d'eau souterraine VEDL (1,1)
 - MASSE D'EAU SOUTERRAINE / Connexion à une masse d'eau souterraine VRAP (1,1)
 - POINT D'EAU / correspond à (1,1)
 - ENTITE HYDROGRAPHIQUE / Nappe d'accompagnement ETH (1,1)
 - MASSE D'EAU DE SURFACE CONTINENTALE / Nappe d'accompagnement MDO VEDL (1,1)
 - MASSE D'EAU DE SURFACE CONTINENTALE / Nappe d'accompagnement MDO VRAP (1,1)

- **Cette entité hérite de :**
 - POINT DE RESTITUTION D'EAU PRELEVEE

V.23.PRELEVEMENT D'EAU (quantitatif)

➤ **Nom de balise XML : <sa_prl:Prelevement>**

➤ **Définition :**

Constitue un prélèvement d'eau, toute action ou opération humaine consistant à soutirer, extraire ou dévier un volume d'eau provenant d'une ressource en eau, à l'échelle d'un ouvrage de prélèvement, ou bien à l'échelle de chaque point de prélèvement constitutifs d'un ouvrage de prélèvement, ceci pour une période donnée.

Un prélèvement d'eau est réalisé en vue d'un ou de plusieurs usages particuliers (irrigation, alimentation en eau potable, industrie,...).

Un prélèvement est obligatoirement associé à un volume d'eau exprimé en mètres cubes, et à une période donnée. La signification du volume d'eau associé au prélèvement dépend du statut d'instruction du prélèvement en question.

➤ **Liste des attributs (avec les cardinalités) :**

- Date de début de période du prélèvement (1,1)
- Date de fin de période du prélèvement (1,1)
- Mode d'obtention du volume prélevé (1,1)
- Qualification du volume d'eau du prélèvement (1,1)
- Statut d'instruction du prélèvement (1,1)
- Statut du volume d'eau du prélèvement (1,1)
- Usage secondaire de l'eau du prélèvement (1,1)
- Volume d'eau de prélèvement (0,1)

➤ **Liste des associations (avec les cardinalités) :**

- VALEUR DE LA GRANDEUR / a comme valeur (0,1) [V.26]
- INTERLOCUTEUR / contrôle du prelevement (1,1)
- INTERLOCUTEUR / fourni (1,1)
- RESTITUTION D'EAU PRELEVEE / restitution d'eau prélevée (0,n)
[V.25]
- OUVRAGE DE PRELEVEMENT / volume global se rapportant à un ouvrage de prélèvement (1,1) [V.13]

V.24.RESSOURCE EN EAU

➤ **Nom de balise XML : <sa_prl:Ressource>**

➤ **Définition :**

Une ressource en eau désigne, sous un terme générique, une source potentielle d'approvisionnement en eau permettant de satisfaire des besoins en eau liés à certaines activités humaines, par l'intermédiaire d'actions de prélèvements réalisés à partir d'ouvrages de prélèvement.

Certaines ressources en eau peuvent être, dans une certaine mesure, considérées comme étant de nature artificielle, dès lors que leur répartition territoriale émane d'une intervention humaine (exemple : plan d'eau artificiel, bras d'eau artificiel,...).

Le suivi des pressions exercées par les prélèvements d'eau est réalisé à la fois au niveau des ressources naturelles, mais aussi artificielles.

En tenant compte des concepts ayant été définis jusqu'ici dans le cadre de la mise en place du Système d'Information sur l'Eau, une ressource en eau peut correspondre à l'un des concepts suivants :

- un cours d'eau (cours d'eau naturel ou aménagé, un bras naturel ou aménagé, un canal,...)
- un plan d'eau y compris citerne, réservoir ou bassin de stockage, ...
- une entité hydrogéologique
- une mer / un océan

➤ **Liste des attributs (avec les cardinalités) :**

- Plan d'eau référencé (1,1)
- Type de ressource en eau (1,1)
- Information complémentaire de la ressource en eau (0,1)

➤ **Liste des associations (avec les cardinalités) :**

- OUVRAGE DE PRELEVEMENT / connexion à la ressource en eau (0,n) [V.13]

➤ **Cette entité est héritée par :**

- ENTITE HYDROGEOLOGIQUE (Dico1.1)
- ENTITE HYDROGEOLOGIQUE (Dico 2)
- MER / OCEAN
- ENTITE HYDROGRAPHIQUE

V.25.RESTITUTION D'EAU PRELEVEE

➤ **Nom de balise XML : <sa_pr:RestituDEauPrelev>**

➤ **Définition :**

Opération qui consiste à restituer tout ou partie d'un prélèvement d'eau sur un point de prélèvement . La restitution d'eau ne concerne pas les rejets d'eau.

➤ **Liste des attributs (avec les cardinalités) :**

- Date de début de restitution (1,1)
- Date de fin de restitution (1,1)
- Qualification du volume d'eau restitué (1,1)
- Statut du volume d'eau restitué (1,1)
- Volume d'eau restitué (0,1)

- **Liste des associations (avec les cardinalités) :**
 - POINT DE RESTITUTION D'EAU PRELEVEE / restitution d'eau au point (1,1) [V.21]
 - PRELEVEMENT D'EAU (quantitatif) / restitution d'eau prélevée (1,1) [V.23]

V.26.VALEUR DE LA GRANDEUR

- **Nom de balise XML : <sa_prl:ValGrandeur>**
- **Définition :**

Mesure, exprimée selon l'unité choisie, de la grandeur caractéristique. Elle permet de caractériser le prélèvement d'eau comme le nombre d'habitant.

- **Liste des attributs (avec les cardinalités) :**
 - Grandeur caractéristique (1,1)
 - Type de culture (0,1)
 - Valeur de la grandeur caractéristique (0,1)
- **Liste des associations (avec les cardinalités) :**
 - PRELEVEMENT D'EAU (quantitatif) / a comme valeur (1,1) [V.23]
 - UNITE DE REFERENCE / unité de la valeur de la grandeur (1,1) [V.41]

V.27.VOLUME CALCULE

- **Nom de balise XML : <sa_prl:VolumeCalcule>**
- **Définition :**

Volume d'eau calculé, exprimé en m3 qui transite par un dispositif de comptage sur une période donnée, dans l'objectif d'un contrôle.

- **Liste des attributs (avec les cardinalités) :**
 - Date de début du volume calculé (1,1)
 - Date de fin du volume calculé (1,1)
 - Usage de l'eau du volume calculé (1,1)
 - Volume d'eau calculé (0,1)
- **Liste des associations (avec les cardinalités) :**
 - DISPOSITIF DE COMPTAGE / se calcul avec (1,1) [V.6]

V.28.COMMUNE

- **Nom de balise XML : <sa_com:Commune>**
- **Définition :**

La commune est une des circonscriptions administratives pivots du découpage administratif du territoire national. Elle est identifiée par un code alphanumérique sur 5 positions attribué par l'INSEE - à ne pas confondre avec le code postal.

La notion de commune ne doit pas être confondue avec celle de "ville nouvelle" qui fait l'objet de la loi n°70-610 du 10 juillet 1970. Cette dernière définit un certain nombre de dispositions tendant à faciliter la création "d'agglomérations nouvelles", communément appelées "villes nouvelles".

Pour mieux répondre à certains de leurs besoins qui sont communs à d'autres collectivités territoriales et qui dépassent souvent le cadre et les capacités d'une entité communale, les communes peuvent adhérer à une ou plusieurs institutions inter collectivités territoriales à chacune desquelles elles délèguent une ou plusieurs compétences dans le but de mettre en commun les moyens indispensables pour atteindre leurs objectifs.

Une commune peut également avoir un ou plusieurs liens avec une ou plusieurs communes à la suite de l'évolution du découpage communal (scission ou fusion de communes...). A chaque lien, il sera précisé dans les attributs "Nature de l'évolution" et "Date de l'évolution" du lien "Historique du découpage communal", la nature de l'évolution ainsi que la date à laquelle elle intervient.

Certaines communes tiennent le rôle de chef lieu pour les régions, les départements, les arrondissements et les cantons.

La liste des communes est sous la responsabilité de l'INSEE.

V.29.ENTITE HYDROGEOLOGIQUE (BDLISA)

- **Nom de balise XML : <sa_saq:EntiteHydroGeol>**
- **Définition :**

L'entité hydrogéologique est une partie de l'espace géologique, aquifère ou non aquifère, correspondant à un système physique caractérisé au regard de son état et de ses caractéristiques hydrogéologiques.

L'entité hydrogéologique doit être appréhendée au sens systémique et correspond à un découpage de l'espace géologique réalisé à un stade donné des connaissances en particulier pour les systèmes profonds.

La constitution des entités hydrogéologiques est issue de la connaissance à une date donnée du milieu souterrain (carte géologique, coupe géologique, log géologique, schéma structural et carte piézométrique).

Les entités hydrogéologiques peuvent être multipartie.

Les entités hydrogéologiques couvrent la totalité du territoire assurant une relation horizontale et verticale des entités en respect du principe de complétude.

Une entité hydrogéologique est une partie de l'espace géologique :

- délimitée à une certaine échelle (niveau d'utilisation)
- rattachée à un type de formation géologique (thème)
- définie par ses potentialités aquifères (nature)

Elles couvrent la totalité du territoire assurant une relation horizontale et verticale des entités en respect du principe de complétude.

Elles ont été définies selon des règles élaborées dans le cadre d'une méthodologie nationale commune et validée par un comité de pilotage national sous la responsabilité du ministère en charge de l'environnement.

Il n'existe pas de portion de territoire non couverte par une entité hydrogéologique.

Une entité hydrogéologique sera représentée par sa projection orthogonale au sol. L'échelle de référence est le 1/50 000ième, c'est à dire l'échelle du référentiel national géologique.

Chaque entité possède un code qui est attribué par le BRGM (arrêté du 26 juillet 2010, SNDE).

V.30.ENTITE HYDROGEOLOGIQUE (BDRHFV1)

- **Nom de balise XML : <sa_saq:EntiteHydrogeol>**
- **Définition :**

Une entité hydrogéologique est soit un domaine hydrogéologique, soit un système aquifère.

Un domaine hydrogéologique est un champ spatial de référence pouvant comporter des terrains très divers, tant du point de vue de la lithologie que de la stratigraphie, et au sein duquel des systèmes aquifères pourront, ou non, être individualisés. Les conditions hydrodynamiques aux limites d'un domaine hydrogéologique ne sont pas nécessairement définies.

On entend par "système aquifère", un domaine hydrogéologique dont toutes les parties sont en liaison hydraulique et qui est circonscrit par des limites faisant obstacle à toute propagation d'influence appréciable vers l'extérieur.

La liste des entités hydrogéologiques est diffusée par le SANDRE.

V.31. ENTITE HYDROGRAPHIQUE

- **Nom de balise XML :** <sa_eth:EntiteHydrographique>
- **Définition :**

Le concept principal du découpage hydrographique est l'entité hydrographique définie par la circulaire n°91-50.

L'entité hydrographique est un cours d'eau naturel ou aménagé, un bras naturel ou aménagé, une voie d'eau artificielle (canal,...), un plan d'eau ou une ligne littorale.

La nature d'une entité hydrographique n'est pas constante sur toute l'entité. Par exemple, un cours d'eau naturel peut être aménagé sur une partie. Tous ces changements peuvent être indiqués en distinguant des sous-milieus sur l'entité.

Les entités hydrographiques sont décomposées en deux types :

- les entités hydrographiques linéaires ou cours d'eau,
- les entités hydrographiques surfaciques correspondant aux plans d'eau et aux entités linéaires dont les zones larges (supérieures à 50 mètres) sont représentées par des éléments surfaciques. Une entité hydrographique surfacique peut être traversée par un cours d'eau, qui sera nommé cours d'eau principal.

Chaque entité est identifiée par un code générique unique au niveau national. Ce code alphanumérique sur 8 positions est constitué de tirets et de caractères. Par exemple, un cours d'eau qui traverse plusieurs zones ou plusieurs sous-secteurs aura un code générique du format des codes génériques suivants 'V12-4000' ou 'R5--0420' (cf. ci-après pour la règle de construction). De plus, une entité hydrographique possède une dénomination dite principale.

Règle de construction du code générique de l'entité hydrographique :

A chaque entité hydrographique est attribué un numéro à 3 chiffres (5, 6 et 7ème caractères) unique pour le milieu et la ou les zones hydrographiques auxquels elle appartient : il s'agit du numéro de l'entité hydrographique. Une entité hydrographique appartenant à plusieurs zones conserve son numéro d'entité dans toutes les zones concernées. Deux entités hydrographiques d'un même milieu appartenant à deux sous-milieus différents auront des numéros d'entité distincts. Les quatre premiers caractères du code générique correspondent à l'ensemble des codes invariants des zones hydrographiques, le reste des caractères étant remplacé par des tirets '-'.

Par exemple, le cours d'eau 'Viveronne' a pour numéro de l'entité : 050 et pour code milieu : 0. Ce cours d'eau est situé à l'intérieur d'une seule zone hydrographique : P737. Son code générique est donc : P7370500

Le cours d'eau 'La Dronne' a pour numéro d'entité : 025 et pour code milieu : 0. Ce cours d'eau traverse plusieurs zones hydrographiques (même plusieurs sous-secteurs) : P746, P744, P742, P70, P734, P731, P730, P716, P715, P714, P711, P710, P702, P701, P700. Parmi ces codes, seuls les deux caractères sont invariants.

Son code générique est donc : P7--0250



De manière similaire, la Garonne a pour numéro d'entité : 000 et pour code milieu : 0. Ce cours traverse plusieurs secteurs hydrographiques (tout commençant par " 0 ". Son code générique est : 0---00000

L'identification et la définition des entités hydrographiques relève de la responsabilité des Agences de l'Eau.

V.32.INTERLOCUTEUR

- **Nom de balise XML : <sa_inc:Interlocuteur>**
- **Définition :**

De manière générale, un interlocuteur est une personne physique ou morale ayant un ou plusieurs rôles en rapport direct ou indirect avec les domaines métiers de l'eau, et dont il s'avère nécessaire de connaître son identité à des fins réglementaires ou techniques.

En application du Code de l'Environnement, sont en particulier considérées comme interlocuteurs ou usagers de l'eau et des milieux aquatiques les personnes physiques ou morales, publiques ou privées :

- qui assurent la maîtrise d'ouvrage d'actions territorialisées de mise en œuvre des programmes de mesures auxquelles les agences de l'eau apportent directement des concours financiers
- qui sont susceptibles d'être assujetties aux redevances
- qui facturent ou collectent les redevances
- auxquelles, dans les départements d'outre-mer, les offices de l'eau apportent directement des concours financiers, en application des dispositions du c du I de l'article L. 213-13 du même code ;
- qui facturent ou collectent la redevance mentionnée à l'article L. 213-14-1 du même code ;
- qui réalisent une installation, un ouvrage, des travaux ou une activité soumis à autorisation ou à déclaration, ou qui adressent une demande ou une déclaration au préfet du département ou des départements où ils doivent être réalisés ;
- qui, propriétaires ou utilisateurs d'un dispositif de prélèvement, puits ou forage, dont la réalisation est envisagée pour obtenir de l'eau destinée à un usage domestique, déclarent ce dispositif en application de l'article L. 2224-9 du code général des collectivités territoriales ;

D'autres interlocuteurs peuvent être présents dans la liste de référence des interlocuteurs tels que les laboratoires d'analyses.

V.33.MASSE D'EAU DE SURFACE CONTINENTALE

- **Nom de balise XML : <sa_mdo:MasseDEauSurfaceContinentale>**
- **Définition :**

Une masse d'eau de surface continentale est définie comme une partie distincte et significative des eaux de surface telle qu'un lac, un réservoir, une rivière, un fleuve ou un canal, une partie de rivière, de fleuve ou de

canal constituant le découpage élémentaire des milieux aquatiques destinée à être l'unité d'évaluation de la DCE.

V.34.MASSE D'EAU LITTORALE

- **Nom de balise XML : <sa_mdo:MasseDEauLittorale>**
- **Définition :**

Une masse d'eau littorale est définie comme une partie distincte et significative des eaux de surface telle une eau de transition ou une portion d'eaux côtières, constituant le découpage élémentaire des milieux aquatiques destinée à être l'unité d'évaluation de la DCE.

V.35.MASSE D'EAU SOUTERRAINE

- **Nom de balise XML : <sa_mdo:MasseDEauSouterraine>**
- **Définition :**

Une masse d'eau souterraine est un volume distinct d'eau souterraine à l'intérieur d'un ou de plusieurs aquifères, constituant le découpage élémentaire des milieux aquatiques destinée à être l'unité d'évaluation de la DCE.

Les masses d'eau souterraine sont dérivées de travaux réalisés sur le référentiel BDRHF v1.

Le découpage retenu pour les masses d'eau répond aux quelques grands principes exposés ci après :

- Les masses d'eau sont délimitées sur la base de critères géologiques et hydrogéologiques,
- Le redécoupage des masses d'eau pour tenir compte des effets des pressions anthropiques doit rester limité,
- Les limites des masses d'eau doivent être stables et durables,
- A l'image des masses d'eau superficielles, la délimitation des masses d'eau souterraine est organisée à partir d'une typologie. Cette typologie s'inspire largement de celle élaborée pour les entités hydrogéologiques définies dans le cadre de la révision de la BD RHF. Elle est basée sur la nature géologique et le comportement hydrodynamique ou fonctionnement « en grand » des systèmes aquifères (nature, vitesse des écoulements). Elle comprend 2 niveaux de caractéristiques (principales et secondaires).
- Les masses d'eau peuvent avoir des échanges entre elles,
- Tous les prélèvement d'eau à usage eau potable fournissant plus de 10m³/jour ou utilisés pour l'alimentation en eau de plus de 50 personnes doivent être inclus dans une masse d'eau,
- Les eaux souterraines profondes, sans lien avec les cours d'eau et les écosystèmes de surface, dans lesquelles il ne s'effectue aucun prélèvement et qui se sont pas susceptibles d'être utilisées pour l'eau potable en raison de leur qualité (salinité, température...), ou pour des motifs technico-économiques (coût du captage disproportionné) peuvent ne pas constituer des masses d'eau.

- Compte tenu de sa taille, une masse d'eau pourra présenter une certaine hétérogénéité spatiale tant au niveau de ses caractéristiques hydrogéologiques que de son état qualitatif et quantitatif.
- En un point quelconque plusieurs masses d'eau peuvent se superposer.

(source : d'après BRGM, MISE EN OEUVRE DE LA DCE : IDENTIFICATION ET DELIMITATION DES MASSES D'EAU SOUTERRAINE - guide méthodologique, Janvier 2003)

Correspondance rapportage DCE : cette entité correspond au concept de Ground Water Body (GWBODY) de WISE.

V.36.MER / OCEAN

- **Nom de balise XML : <sa_pts:MerOcean>**
- **Définition :**

Ensemble des eaux salées recouvrant la partie immergée de la planète terre.

Le Bureau Hydrographique International (OHI) a déterminé des subdivisions géographiques des mers et des océans..

Cette classification, reprise par l'IFREMER, est la suivante :

Les informations sur les mers et océans relèvent de la responsabilité de l'IFREMER.

V.37.PARCELLE CADASTRALE

- **Nom de balise XML : <sa_epr:ParcelleCada>**
- **Définition :**

La parcelle cadastrale est une portion du territoire communal d'un seul tenant située dans une même section cadastrale, appartenant à un même propriétaire et formant un tout dont l'indépendance est évidente en raison de l'agence de la propriété [EDIGEO]. La parcelle cadastrale est gérée par la Direction Générale des Impôts (DGI).

La parcelle cadastrale reçoit un numéro cadastral attribué par section de telle sorte que la désignation de la section et le numéro cadastral identifient parfaitement chaque parcelle du territoire.

Lorsqu'une même parcelle est exploitée en natures de culture différentes, chaque subdivision (dite "subdivision fiscale"), à l'exception du sol supportant une construction, se distingue par une ou deux lettres minuscules.

Au niveau national une parcelle est identifiée par : numéro INSEE de la commune (3 ou 5 caractères) + préfixe de section (3 caractères) + lettre(s) de section (2 caractères) + numéro de parcelle.

En cas de modification de commune, par fusion de communes (ou autre opération ?), une parcelle garde dans son identification (afin d'éviter les doublons) le numéro INSEE origine + lettres(s) de la section dans cette commune : le numéro de l'ancienne commune est ajoutée sous forme de préfixe devant le code de la section.

V.38.POINT D'EAU

- **Nom de balise XML : <sa_pte:PointEau>**
- **Définition :**

Un point d'eau est un accès naturel (source) ou artificiel (forage, drain, puits...) aux eaux souterraines.

Chaque point d'eau est doté d'un code national. Il s'agit du code du dossier du point d'eau au sein de la Banque du Sous-Sol (BSS). Il est constitué de la concaténation de l'indice BSS (10 caractères) et de la désignation BSS (6 caractères) séparé par un caractère "/". Cette dernière information s'applique toujours. Le code national peut-être complété, à titre d'information, des codes dits 'locaux', à savoir, le code interne du point d'eau chez le gestionnaire, chez le propriétaire du point d'eau...

Chaque point d'eau est localisé par ses coordonnées géographiques dans le cadre d'un système de projection et rattaché à la commune sur le territoire de laquelle, il est situé. L'affectation de la commune, altitude, les coordonnées géographiques au point d'eau est sous la responsabilité des services géologiques régionaux du BRGM dans le cadre de sa mission de gestion de la BSS.

Les informations sur les points d'eau relèvent de la responsabilité des gestionnaires des différentes fonctions du point d'eau.

V.39.SITE D'ACTIVITES

- **Nom de balise XML : <sa_sti:SitActiv>**
- **Définition :**

Un site d'activités est un emplacement géographiquement individualisé, dont l'emprise spatiale correspond aux limites de propriété d'un établissement déclaré auprès de l'INSEE comme unité de production d'une entreprise, et placé juridiquement sous la responsabilité d'un exploitant pour une période donnée.

Un site d'activités peut contenir des installations (ateliers, hangars...), des produits (produits chimiques,...) et / ou au sein duquel des activités humaines sont exercées, et dont la présence:

- constitue(nt) un risque pérenne, réel ou potentiel, sur la qualité de l'environnement ou la santé humaine
- ou bien engendre(nt) des nuisances sur l'environnement (prélèvements au niveau des ressources naturelles ou rejets d'effluents ou de déchets de différente nature).

V.40.TEXTE REGLEMENTAIRE

- **Nom de balise XML : <sa_zon:TexteReglem>**
- **Définition :**

Un Texte réglementaire est un acte administratif émanant d'une autorité exécutive ou administrative (Président de la République, Premier ministre, préfets, maires...) ayant un caractère général et impersonnel et qui a pour objet, soit de disposer dans des domaines non réservés au législateur, soit de développer les règles posées par une loi en vue d'en assurer l'application.

(Inspiré de Vocabulaire Juridique, Association Henri Capitant de Gérard Cornu, PUF, 6ème édition, 2004)

V.41.UNITE DE REFERENCE

- **Nom de balise XML : <sa_par:UniteReference>**
- **Définition :**

Les unités de référence sont toutes les unités retenues par le SANDRE pour exprimer les résultats de tous les paramètres enregistrés.

L'expression de ces unités est basée sur le système international et peut pour certaines unités se référer à une nature de fraction analysée (solide, liquide ou gazeuse).

La liste des unités de référence relève de la responsabilité du SANDRE.

V.42.ZONE HYDROGRAPHIQUE

- **Nom de balise XML : <sa_eth:ZoneHydro>**
- **Définition :**

La circulaire n°91-50 du 12 février 1991 relative à la codification hydrographique et au repérage spatial des milieux aquatiques superficiels en France métropolitaine, définit la zone hydrographique comme suit :

'L'ensemble du territoire français est divisé en zones élémentaires appelées zones hydrographiques. Leurs limites s'appuient sur celles des bassins versants topographiques (en tout ou partie)'. 

Une zone est une partition d'un sous-secteur qui peut en comporter jusqu'à 10. Elle est entièrement comprise dans une limite hydrographique de bassin et sert, avec d'autres éléments, à la délimitation de zones de programmation ou réglementaires diverses comme les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux, les zones sensibles, les masses d'eau citées dans la Directive Cadre Européenne du 23 octobre 2000.

Une zone hydrographique couvre, en partie ou en totalité, le territoire d'une ou plusieurs communes. Inversement, le territoire d'une commune est soit inclus en totalité au sein d'une zone hydrographique soit scindé entre plusieurs zones.

Différents cas de figure de la zone hydrographique peuvent exister :

a - Le cours d'eau principal de la zone hydrographique prend sa source à l'intérieur de la zone : c'est une zone amont dont le contour correspond à celui du bassin versant topographique du cours d'eau principal au point de sortie de la zone.

b - La zone hydrographique est traversée par le cours d'eau principal et le pk du point aval n'est pas 1000 : il s'agit d'un bassin versant intermédiaire,

c - La zone hydrographique est traversée par le cours d'eau principal dont le point aval correspond au pk 1000 : il s'agit de la zone aval du bassin versant,

d - La zone hydrographique est en bordure du littoral. Trois cas de figure:

* ou bien il s'agit d'un cours d'eau principal qui a sa source dans la zone : il s'agit alors du cas a),

* ou bien cette zone aval constitue le dernier bassin intermédiaire avant l'embouchure du fleuve principal : il s'agit alors du cas c),

* ou bien la zone comprend un linéaire du littoral comportant l'embouchure du fleuve côtier et des zones drainées par des 'rus' se jetant directement en mer,

e - La zone ne comporte pas d'écoulement superficiel mais néanmoins est réceptrice de cours d'eau endoréiques situés en amont.

La liste des zones hydrographiques fait apparaître deux cas particuliers :

- Pour éviter la création de régions hydrographiques frontalières, cinq zones hydrographiques situées sur la limite frontalière avec l'Italie ou l'Espagne (codes Y670 et Y680 correspondant à deux extrémités amont du bassin du Pô, S910, S911 et S912) ont été rattachées aux régions hydrographiques côtières (codes S et Y) des circonscriptions de bassin dont elles dépendent,

- Bien que la logique hydrographique voudrait que la zone U204 (sous-bassin de la Jougna appartenant au bassin du Rhin) soit rattachée à la circonscription de bassin Rhin-Meuse, elle est néanmoins rattachée à la circonscription de bassin Rhône-Méditerranée-Corse (région hydrographique 'Saône') compte tenu de la petite taille de cette zone et de son éloignement du bassin Rhin-Meuse,

- Bien que la logique hydrographique voudrait que les zones du secteur D0 (bassin de la Sambre en France) soient affectées à la région B (bassin de la Meuse) elles sont rattachées administrativement à la



circonscription de bassin Artois Picardie compte tenu de l'éloignement des bassins de la Meuse et de la Sambre en France et de la confluence de ces deux cours d'eau qui s'opère à l'étranger.

La liste des zones hydrographiques est établie au sein de chaque circonscription de bassin, sous la responsabilité de l'Agence de l'Eau du bassin

VI. DICTIONNAIRE DES ATTRIBUTS

VI.1. AAC Grenelle

- **Nom de balise XML :** <sa_prl:AACOuvGrenelle>
- **Nom de l'Objet/Lien :** OUVRAGE DE PRELEVEMENT AEP
- **Type de données :** Booléen
- **Définition :**

AAC correspondant à la première phase de réalisation des objectifs de l'article 24 du Grenelle I : «assurer la protection des 500 captages les plus menacés par les pollutions diffuses, notamment les nitrates».

Après avoir étudié les analyses de vulnérabilité des sites de captages transmises par les Directions Territoriales des Agences Régionales de Santé (DT ARS), les services déconcentrés des trois ministères (Environnement, Santé, Agriculture et Pêche) ont retenu des ouvrages de prélèvements à usage eau potable prioritaires (le nombre est supérieur à 500), en concertation avec les élus et associations locales.

VI.2. AAC prioritaire SDAGE

- **Nom de balise XML :** <sa_prl:AAOuvPrioSdage>
- **Nom de l'Objet/Lien :** INSCRIPTION AU SDAGE
- **Type de données :** Booléen
- **Définition :**

L'article 21 de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006 a créé un nouvel outil de protection des ressources en eau utilisées pour l'alimentation en eau potable à l'article L. 211-3 5° du code de l'environnement, qui permet la création de zones de protection des aires d'alimentation des captages d'eau potable, sur lesquelles seront mis en œuvre des programmes d'action.

Les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) doivent fixer au sein des masses d'eau identifiées pour l'alimentation en eau potable du registre des zones protégées (prélèvements d'eau destinée à la consommation humaine fournissant plus de 10 mètres cubes d'eau par jour ou desservant plus de cinquante personnes ainsi que les masses d'eau identifiées pour un tel usage dans le futur) des objectifs plus stricts visant à prévenir les pollutions notamment par les nitrates et les pesticides (décret n° 2005-475 du 16/05/2005).

Ces objectifs sont présentés « d'une part sous la forme d'une carte des zones pour lesquelles des objectifs plus stricts sont fixés afin de réduire le traitement nécessaire à la production d'eau potable, d'autre part sous la forme d'une carte des zones à préserver en vue de leur utilisation dans le futur pour des captages d'eau destinée à la consommation humaine » (arrêté du 17 mars 2006 relatif au contenu des SDAGE).

Chaque SDAGE définit donc une liste d'ouvrages de prélèvement d'eau à usage eau potable dits « prioritaires ».

VI.3.Appartient à une nappe d'accompagnement

- **Nom de balise XML :** <sa_prl:ApNapAccomp>
- **Nom de l'Objet/Lien :** POINT DE PRELEVEMENT D'EAU SOUTERRAINE
- **Type de données :** Booléen
- **Définition :**

Indique si un point de prélèvement ou de restitution d'eau souterraine est en connexion hydraulique avec le cours d'eau voisin et que celui-ci est susceptible d'avoir un impact sur le débit du cours d'eau.

VI.4.Appartient à une nappe d'accompagnement

- **Nom de balise XML :** <sa_prl:ApNapAccompRes>
- **Nom de l'Objet/Lien :** POINT DE RESTITUTION EAU SOUTERRAINE
- **Type de données :** Booléen
- **Définition :**

Indique si un point de prélèvement ou de restitution d'eau souterraine est en connexion hydraulique avec le cours d'eau voisin et que celui-ci est susceptible d'avoir un impact sur le débit du cours d'eau.

VI.5.Auteur de la création du point de prélèvement d'eau

- **Nom de balise XML :** <sa_prl:AutCreaPointPrelevement>
- **Nom de l'Objet/Lien :** POINT DE PRELEVEMENT D'EAU (quantitatif)
- **Type de données :** Caractère
- **Définition :**

Le premier organisme qui à enregistrer le point de prélèvement d'eau dans le référentiel PTP.

VI.6. Auteur de la création d'un ouvrage de prélèvement

- **Nom de balise XML :** <sa_prl:AutCreaOuvragePrel>
- **Nom de l'Objet/Lien :** OUVRAGE DE PRELEVEMENT
- **Type de données :** Caractère
- **Définition :**

Le premier organisme qui à enregistrer l'ouvrage de prélèvement dans le référentiel OPR.

VI.7. Auteur de la mise à jour du point de prélèvement d'eau

- **Nom de balise XML :** <sa_prl:AutMajPointPrelevement>
- **Nom de l'Objet/Lien :** POINT DE PRELEVEMENT D'EAU (quantitatif)
- **Type de données :** Caractère
- **Définition :**

Organisme qui à enregistrer de la dernière mise-à-jour validée des informations portées sur la fiche de description du point de prélèvement dans le référentiel PTP.

VI.8. Auteur de la mise à jour d'un ouvrage de prélèvement

- **Nom de balise XML :** <sa_prl:AutMajOuvragePrel>
- **Nom de l'Objet/Lien :** OUVRAGE DE PRELEVEMENT
- **Type de données :** Caractère
- **Définition :**

Organisme qui à enregistrer de la dernière mise-à-jour validée des informations portées sur la fiche de description de l'ouvrage de prélèvement dans le référentiel OPR.

VI.9. Code alternatif des ouvrages

- **Nom de balise XML :** <sa_prl:CdAltOuvPrel>
- **Nom de l'Objet/Lien :** CODE ALTERNATIF DES OUVRAGES DE PRELEVEMENT
- **Type de données :** Texte
- **Longueur :** 60
- **Nature de l'attribut :** Clef primaire
- **Définition :**

Code locale de l'ouvrage de prélèvement couramment employée par un ou plusieurs utilisateurs de celui-ci.

Le ou les alias des ouvrages de prélèvement relèvent de la responsabilité des gestionnaires des différentes fonctions de l'ouvrage de prélèvement.

VI.10.Code alternatif des points de prélèvements

- **Nom de balise XML : <sa_prl:CdAltPtPrel>**
- **Nom de l'Objet/Lien : CODE ALTERNATIF DES POINTS DE PRELEVEMENT D'EAU (quantitatif)**
- **Type de données : Texte**
- **Longueur : 60**
- **Nature de l'attribut : Clef primaire**
- **Définition :**

Code locale du point de prélèvement couramment employée par un ou plusieurs utilisateurs de celui-ci.

Le ou les alias des points de prélèvement relèvent de la responsabilité des gestionnaires des différentes fonctions du point de prélèvement.

VI.11.Code de remplacement d'un ouvrage de prélèvement

- **Nom de balise XML : <sa_prl:CdRptOuvragePrel>**
- **Nom de l'Objet/Lien : OUVRAGE DE PRELEVEMENT**
- **Type de données : Caractère**
- **Définition :**

Code national d'un ouvrage de prélèvement remplaçant le code indiqué sur une fiche d'un ouvrage gelé.

VI.12.Code de remplacement du point de prélèvement d'eau

- **Nom de balise XML : <sa_prl:CdRptPointPrelevement>**
- **Nom de l'Objet/Lien : POINT DE PRELEVEMENT D'EAU (quantitatif)**
- **Type de données : Caractère**
- **Définition :**

Code national du point de prélèvement d'eau remplaçant le code indiqué sur une fiche d'un point de prélèvement gelé.

VI.13.Code du point de prélèvement d'eau

- **Nom de balise XML :** <sa_prl:CdPointPrelevement>
- **Nom de l'Objet/Lien :** **POINT DE PRELEVEMENT D'EAU (quantitatif)**
- **Type de données :** Texte
- **Longueur :** 18
- **Nature de l'attribut :** Clef primaire
- **Définition :**

Identifiant unique associé au code d'ouvrage de prélèvement. Il correspond à chaque point de connexion physique avec une ressource au niveau desquels des prélèvements d'eau sont réalisés, ceci à l'échelle du territoire national. Celui-ci, commence par PTP.

Remarque sur l'identification alternative d'un point de prélèvement d'eau souterraine :

Un point de prélèvement d'eau souterraine PEUT être assimilé à un point d'eau, tel que défini par le Sandre au sein du dictionnaire de données « Point d'eau », uniquement lorsque le point d'eau n'est en relation qu'avec une seule entité hydrogéologique.

Pour information, les points d'eau sont répertoriés dans la Banque du Sous-Sol (BSS). Un point d'eau est un accès naturel (source) ou artificiel (forage, drain, puits...) aux eaux souterraines,

Chaque point d'eau est, en règle générale, doté d'un code national attribué par le Bureau de Recherche Géologique et Minière (BRGM). Il s'agit du code du dossier du point d'eau au sein de la Banque du Sous-Sol (code BSS).

Il est constitué de la concaténation :

- de l'indice BSS (10 caractères)
- du caractère de séparation "/"
- de la désignation BSS (6 caractères). Cette dernière information s'applique toujours. Le code national peut-être complété, à titre d'information, des codes dits 'locaux', à savoir, le code interne du point d'eau chez le gestionnaire, chez le propriétaire du point d'eau...

Etabli selon le principe du positionnement du point sur une carte géologique au 1/50.000, le code BSS est de la forme suivante : 08035X0398/F.

La mise en relation entre un point de prélèvement et un point d'eau PEUT être clairement établie à des fins de rapprochement de données, ceci dès lors que cette corrélation a été confirmée selon l'avis d'experts.

VI.14.Code national d'un ouvrage de prélèvement

- **Nom de balise XML :** <sa_prl:CdOuvragePrel>
- **Nom de l'Objet/Lien :** **OUVRAGE DE PRELEVEMENT**
- **Type de données :** Texte
- **Longueur :** 13
- **Nature de l'attribut :** Clef primaire
- **Définition :**

Identifiant unique, correspondant à chaque ouvrage, sur le territoire national. Celui-ci, commence par OPR.

VI.15.Code national du point de restitution d'eau

- **Nom de balise XML :** <sa_prl:CdPointRestitutionEau>
- **Nom de l'Objet/Lien :** POINT DE RESTITUTION D'EAU PRELEVEE
- **Type de données :** Texte
- **Longueur :** 18
- **Nature de l'attribut :** Clef primaire
- **Définition :**

Identifiant unique du point de restitution d'eau prélevée à une ressource en eau, ceci à l'échelle du territoire national. Ce code a vocation à devenir le code de référence pour tout système de gestion nationale des données relatives aux restitutions d'eau.

VI.16.Coefficient de conversion

- **Nom de balise XML :** <sa_prl:CoeffConversion>
- **Nom de l'Objet/Lien :** DISPOSITIF DE COMPTAGE
- **Type de données :** Numérique
- **Définition :**

Nombre permettant de convertir une différence entre deux index en volume exprimé en m3.

VI.17.Commentaires sur l'ouvrage de prélèvement

- **Nom de balise XML :** <sa_prl:ComOuvragePrel>
- **Nom de l'Objet/Lien :** OUVRAGE DE PRELEVEMENT
- **Type de données :** Caractère
- **Définition :**

Zone textuelle libre dans laquelle des précisions supplémentaires peuvent être mentionnées au sujet de l'ouvrage de prélèvement.

VI.18. Commentaires sur le point de prélèvement d'eau

- **Nom de balise XML :** <sa_prl:ComPointPrelevement>
- **Nom de l'Objet/Lien :** POINT DE PRELEVEMENT D'EAU (quantitatif)
- **Type de données :** Caractère
- **Définition :**

Zone textuelle libre dans laquelle des précisions supplémentaires peuvent être mentionnées au sujet du point de prélèvement.

VI.19. Commentaires sur le point de restitution

- **Nom de balise XML :** <sa_prl:ComPointRestitution>
- **Nom de l'Objet/Lien :** POINT DE RESTITUTION D'EAU PRELEVEE
- **Type de données :** Caractère
- **Définition :**

Zone textuelle libre dans laquelle des précisions supplémentaires peuvent être mentionnées au sujet du point de restitution.

VI.20. Coordonnée X d'un dispositif de comptage

- **Nom de balise XML :** <sa_prl:CoordXDispoCompt>
- **Nom de l'Objet/Lien :** DISPOSITIF DE COMPTAGE
- **Type de données :** Numérique
- **Définition :**

Nombre X qui détermine la position horizontale "abscisse" du dispositif de comptage dans un plan, selon la projection indiquée.

VI.21. Coordonnée X d'un ouvrage de prélèvement

- **Nom de balise XML :** <sa_prl:CoordXOuvragePrel>
- **Nom de l'Objet/Lien :** OUVRAGE DE PRELEVEMENT
- **Type de données :** Numérique
- **Définition :**

Nombre X qui détermine la position horizontale "abscisse" de l'ouvrage dans un plan, selon la projection indiquée.

Lorsqu'un ouvrage de prélèvement est composé de plusieurs points de prélèvements, les coordonnées géographiques permettent d'obtenir une représentation cartographique de l'ouvrage de prélèvement.

VI.22.Coordonnée X du point de prélèvement d'eau

- **Nom de balise XML : <sa_prl:CoordXPointPrelevement>**
- **Nom de l'Objet/Lien : POINT DE PRELEVEMENT D'EAU (quantitatif)**
- **Type de données : Numérique**
- **Définition :**

Nombre X qui détermine la position horizontale "abscisse" d'un point de prélèvement dans un plan, selon la projection indiquée. Selon la loi d'aménagement du territoire (Décret no 2000-1276 du 26 décembre 2000), celle-ci est exprimée selon la projection Lambert 93 géographique avec la précision maximale du mètre (X compris entre 0 et 1 250 000) pour le territoire métropolitain et corse. Hors France métropolitaine, la coordonnée X est exprimée selon la projection U.T.M. géographique avec la précision maximale du mètre (X compris entre 0 et + 833 000).

Les coordonnées devront être déterminées sur une carte dont l'échelle a une précision au moins égale au 1/50.000ème

VI.23.Coordonnée X du point de restitution

- **Nom de balise XML : <sa_prl:CoordXPointRestitution>**
- **Nom de l'Objet/Lien : POINT DE RESTITUTION D'EAU PRELEVEE**
- **Type de données : Numérique**
- **Définition :**

Nombre X qui détermine la position horizontale "abscisse" d'un point de restitution d'eau dans un plan, selon la projection indiquée. Selon la loi d'aménagement du territoire (Décret no 2000-1276 du 26 décembre 2000), celle-ci est exprimée selon la projection Lambert 93 géographique avec la précision maximale du mètre (X compris entre 0 et 1 250 000) pour le territoire métropolitain et corse. Hors France métropolitaine, la coordonnée X est exprimée selon la projection U.T.M. géographique avec la précision maximale du mètre (X compris entre 0 et + 833 000).

Les coordonnées devront être déterminées sur une carte dont l'échelle a une précision au moins égale au 1/50.000ème

VI.24.Coordonnée Y d'un ouvrage de prélèvement

- **Nom de balise XML :** <sa_prl:CoordYOuvragePrel>
- **Nom de l'Objet/Lien :** OUVRAGE DE PRELEVEMENT
- **Type de données :** Numérique
- **Définition :**

Nombre Y qui détermine la position verticale "ordonnée" de l'ouvrage de prélèvement dans un plan, selon la projection indiquée.

Lorsqu'un ouvrage de prélèvement est composé de plusieurs points de prélèvements, les coordonnées géographiques permettent d'obtenir une représentation cartographique de l'ouvrage de prélèvement.

VI.25.Coordonnée Y du dispositif de comptage

- **Nom de balise XML :** <sa_prl:CoordYDispoCompt>
- **Nom de l'Objet/Lien :** DISPOSITIF DE COMPTAGE
- **Type de données :** Numérique
- **Définition :**

Nombre Y qui détermine la position verticale "ordonnée" du dispositif de comptage dans un plan, selon la projection indiquée.

VI.26.Coordonnée Y du point de prélèvement d'eau

- **Nom de balise XML :** <sa_prl:CoordYPointPrelevement>
- **Nom de l'Objet/Lien :** POINT DE PRELEVEMENT D'EAU (quantitatif)
- **Type de données :** Numérique
- **Définition :**

Nombre Y qui détermine la position verticale "ordonnée" d'un point de prélèvement d'eau dans un plan, selon la projection indiquée. Selon la loi d'aménagement du territoire (Décret no 2000-1276 du 26 décembre 2000), celle-ci est exprimée selon la projection Lambert 93 géographique avec la précision maximale du mètre (Y compris entre 0 et 1 250 000) pour le territoire métropolitain et corse. Hors France métropolitaine, la coordonnée Y est exprimée selon la projection U.T.M. géographique avec la précision maximale du mètre (Y compris entre 0 et + 833 000).

Les coordonnées devront être déterminées sur une carte dont l'échelle a une précision au moins égale au 1/50.000ème

VI.27.Coordonnée Y du point de restitution

- **Nom de balise XML :** <sa_pr1:CoordYPoinRestitution>
- **Nom de l'Objet/Lien :** **POINT DE RESTITUTION D'EAU PRELEVEE**
- **Type de données :** Numérique
- **Définition :**

Nombre Y qui détermine la position verticale "ordonnée" d'un point de restitution d'eau dans un plan, selon la projection indiquée. Selon la loi d'aménagement du territoire (Décret no 2000-1276 du 26 décembre 2000), celle-ci est exprimée selon la projection Lambert 93 géographique avec la précision maximale du mètre (Y compris entre 0 et 1 250 000) pour le territoire métropolitain et corse. Hors France métropolitaine, la coordonnée Y est exprimée selon la projection U.T.M. géographique avec la précision maximale du mètre (Y compris entre 0 et + 833 000).

Les coordonnées devront être déterminées sur une carte dont l'échelle a une précision au moins égale au 1/50.000ème.

VI.28.Date d'installation du dispositif de comptage

- **Nom de balise XML :** <sa_pr1:DateInstDispComptage>
- **Nom de l'Objet/Lien :** **DISPOSITIF DE COMPTAGE**
- **Type de données :** Date
- **Définition :**

Indication du jour, du mois et de l'année où l'installation et la mise en service du dispositif de comptage, au niveau de l'ouvrage de prélèvement sont effectuées.

VI.29.Date de création du point de prélèvement d'eau

- **Nom de balise XML :** <sa_pr1:DatCreaPointPrelevement>
- **Nom de l'Objet/Lien :** **POINT DE PRELEVEMENT D'EAU (quantitatif)**
- **Type de données :** Date
- **Définition :**

Indication du jour, du mois et de l'année, à laquelle un point de prélèvement d'eau est enregistré dans le référentiel PTP.

VI.30.Date de création d'un ouvrage de prélèvement

- **Nom de balise XML :** <sa_prl:DatCreaOuvragePrel>
- **Nom de l'Objet/Lien :** OUVRAGE DE PRELEVEMENT
- **Type de données :** Date
- **Définition :**

Indication du jour, du mois et de l'année, à laquelle un ouvrage de prélèvement est enregistré dans le référentiel OPR.

VI.31.Date de début d'exploitation d'un ouvrage de prélèvement

- **Nom de balise XML :** <sa_prl:DateDebExplOuvragePrel>
- **Nom de l'Objet/Lien :** OUVRAGE DE PRELEVEMENT
- **Type de données :** Date
- **Définition :**

Indication du jour, du mois et de l'année où un ouvrage de prélèvement est considéré comme pouvant être mis en service, et réaliser des prélèvements d'eau. Lorsqu'un ouvrage de prélèvement est constitué de plusieurs points, la date de début d'exploitation d'un ouvrage de prélèvement devra être déterminé dès lors qu'il est possible de prélever de l'eau à partir d'un de ses points de prélèvements.

VI.32.Date de début d'exploitation du point de prélèvement d'eau

- **Nom de balise XML :** <sa_prl:DateDebExpPointPrelevement>
- **Nom de l'Objet/Lien :** POINT DE PRELEVEMENT D'EAU (quantitatif)
- **Type de données :** Date
- **Définition :**

Indication du jour, du mois et de l'année où un point de prélèvement est considéré comme étant mis en service, en vue de la réalisation de prélèvements d'eau.

VI.33.Date de début d'exploitation du point de restitution

- **Nom de balise XML :** <sa_prl:DateDebExpPointRestitution>
- **Nom de l'Objet/Lien :** POINT DE RESTITUTION D'EAU PRELEVEE
- **Type de données :** Date
- **Définition :**

Indication du jour, du mois et de l'année où un point de restitution est considéré comme étant mis en service, en vue de la réalisation de restitutions d'eau.

VI.34.Date de début de connexion au dispositif de comptage

- **Nom de balise XML :** <sa_prl:DateDebConnexDispoCompt>
- **Nom de l'Objet/Lien :** CONNEXION AVEC UN DISPOSITIF DE COMPTAGE
- **Type de données :** Date
- **Définition :**

Indication du jour, du mois et de l'année où la connexion au dispositif de comptage a été effectuée.

VI.35.Date de début de période de connexion entre ouvrage et point de prélèvement

- **Nom de balise XML :** <sa_prl:DateDebConnOuvPoint>
- **Nom de l'Objet/Lien :** CONNEXION ENTRE OUVRAGE ET POINT DE PRELEVEMENT
- **Type de données :** Date
- **Définition :**

Indication du jour, du mois et de l'année où un point de prélèvement est rattaché à un ouvrage de prélèvement donné.

VI.36.Date de début de période du prélèvement

- **Nom de balise XML :** <sa_prl:DateDebPrelevement>
- **Nom de l'Objet/Lien :** **PRELEVEMENT D'EAU (quantitatif)**
- **Type de données :** Date
- **Définition :**

Indication du jour, du mois et de l'année où un prélèvement d'eau, associé à son volume, se rapporte à une période couverte par la date de début et de fin d'application. Selon le statut d'instruction d'un prélèvement, les dates renseignées prennent une signification différente, telle que mentionnée dans le tableau suivant :
Statut d'instruction d'un prélèvement / Signification de la période du prélèvement

prélèvement "demandé" : Période durant laquelle le pétitionnaire déclare avoir besoin de prélever X mètres cubes dans la ressource en eau X et à partir d'un ouvrage de prélèvement X

prélèvement "autorisé" : Période durant laquelle l'organisme instructeur autorise le pétitionnaire à prélever X mètres cubes dans la ressource en eau X et à partir d'un ouvrage de prélèvement X

prélèvement "réalisé" : Période au cours de laquelle X mètres cube d'eau ont été prélevés, ce volume ayant pu être mesuré ou estimé par le redevable ou l'organisme de bassin

VI.37.Date de début de prise de fonction d'exploitant

- **Nom de balise XML :** <sa_prl:DateDebExpl>
- **Nom de l'Objet/Lien :** **HISTORIQUE DES EXPLOITANTS D'UN OUVRAGE DE PRE-LEVEMENTS**
- **Type de données :** Date
- **Définition :**

Indication du jour, du mois et de l'année où l'exploitant, mentionné pour un ouvrage de prélèvement donné, exerce ses fonctions d'exploitant.

L'exploitant d'un ouvrage de prélèvement est une personne physique ou morale, de droit public ou privé, chargé de l'exploitation et du fonctionnement d'un ouvrage de prélèvement.

VI.38.Date de début de prise de fonction de maître d'ouvrage

- **Nom de balise XML :** <sa_prl:DateDebMO>
- **Nom de l'Objet/Lien :** HISTORIQUE DES MAITRES D'OUVRAGES D'UN OUVRAGE DE PRELEVEMENTS
- **Type de données :** Date
- **Définition :**

Indication du jour, du mois et de l'année où le maître d'ouvrage mentionné exerce ses fonctions de maître d'ouvrage.

Le maître d'ouvrage correspond à une personne physique ou morale, de droit public ou privé, propriétaire et responsable sur le plan juridique d'un ouvrage de prélèvement.

VI.39.Date de début de restitution

- **Nom de balise XML :** <sa_prl:DateDebPrelevementRest>
- **Nom de l'Objet/Lien :** RESTITUTION D'EAU PRELEVEE
- **Type de données :** Date
- **Définition :**

Indication du jour, du mois et de l'année où l'opération de restitution d'eau, préalablement prélevée, commence. Cette information est sous la responsabilité du ou des organismes producteurs de données qui restituent le prélèvement d'eau au milieu.

VI.40.Date de début du volume calculé

- **Nom de balise XML :** <sa_prl:DateDebVolCal>
- **Nom de l'Objet/Lien :** VOLUME CALCULE
- **Type de données :** Date
- **Définition :**

Indication du jour, du mois et de l'année où est calculé le volume.

VI.41.Date de fin d'exploitation d'un ouvrage de prélèvement

- **Nom de balise XML :** <sa_prl:DateFinExplOuvragePrel>
- **Nom de l'Objet/Lien :** OUVRAGE DE PRELEVEMENT
- **Type de données :** Date
- **Définition :**

Indication du jour, du mois et de l'année où un ouvrage de prélèvement est considéré comme n'étant plus en service pour la réalisation de prélèvements d'eau. Lorsqu'un ouvrage de prélèvement est constitué de plusieurs points, la date de fin d'exploitation d'un ouvrage de prélèvement devra être déterminé dès lors que tous ses points de prélèvements ne font plus l'objet de prélèvements d'eau.

VI.42.Date de fin d'exploitation du point de prélèvement d'eau

- **Nom de balise XML :** <sa_prl:DateFinExpPointPrelevement>
- **Nom de l'Objet/Lien :** POINT DE PRELEVEMENT D'EAU (quantitatif)
- **Type de données :** Date
- **Définition :**

Indication du jour, du mois et de l'année où un point de prélèvement est considéré comme n'étant plus mis en service, et ne faisant plus l'objet de prélèvement d'eau.

VI.43.Date de fin d'exploitation du point de restitution

- **Nom de balise XML :** <sa_prl:DateFinExpPointRestitution>
- **Nom de l'Objet/Lien :** POINT DE RESTITUTION D'EAU PRELEVEE
- **Type de données :** Date
- **Définition :**

Indication du jour, du mois et de l'année où un point de restitution est considéré comme n'étant plus mis en service, et ne faisant plus l'objet de restitutions d'eau.

VI.44.Date de fin de connexion au dispositif de comptage

- **Nom de balise XML :** <sa_prl:DateFinConnexDispoCompt>
- **Nom de l'Objet/Lien :** CONNEXION AVEC UN DISPOSITIF DE COMPTAGE
- **Type de données :** Date
- **Définition :**

Indication du jour, du mois et de l'année où la connexion du dispositif de comptage a été arrêtée.

VI.45.Date de fin de période de connexion entre ouvrage et point de prélèvement

- **Nom de balise XML :** <sa_prl:DateFinConnOuvPoint>
- **Nom de l'Objet/Lien :** CONNEXION ENTRE OUVRAGE ET POINT DE PRELEVEMENT
- **Type de données :** Date
- **Définition :**

Indication du jour, du mois et de l'année où un point de prélèvement n'est plus rattaché à un ouvrage de prélèvement donné.

VI.46.Date de fin de période du prélèvement

- **Nom de balise XML :** <sa_prl:DateFinPrelevement>
- **Nom de l'Objet/Lien :** PRELEVEMENT D'EAU (quantitatif)
- **Type de données :** Date
- **Définition :**

Indication du jour, du mois et de l'année où un prélèvement d'eau, associé à son volume, se rapporte à une période couverte par la date de début et de fin d'application. Selon le statut d'instruction d'un prélèvement, les dates renseignées prennent une signification différente, telle que mentionnée dans le tableau suivant :
Statut d'instruction d'un prélèvement / Signification de la période du prélèvement

1 (prélèvement demandé) : Période durant laquelle le pétitionnaire déclare avoir besoin de prélever X mètres cubes dans la ressource en eau X et à partir d'un ouvrage de prélèvement X

2 (prélèvement autorisé) : Période durant laquelle l'organisme instructeur autorise le pétitionnaire à prélever X mètres cubes dans la ressource en eau X et à partir d'un ouvrage de prélèvement X

3 (prélèvement réalisé) : Période au cours de laquelle X mètres cube d'eau ont été prélevés, ce volume ayant pu être mesuré ou estimé par le redevable ou l'organisme de bassin

VI.47.Date de fin de prise de fonction d'exploitant

- **Nom de balise XML :** <sa_prl:DateFinExpl>
- **Nom de l'Objet/Lien :** HISTORIQUE DES EXPLOITANTS D'UN OUVRAGE DE PRELEVEMENTS
- **Type de données :** Date
- **Définition :**

Indication du jour, du mois et de l'année où l'exploitant, mentionné pour un ouvrage de prélèvement donné, cesse d'exercer ses fonctions d'exploitant.

L'exploitant d'un ouvrage de prélèvement est une personne physique ou morale, de droit public ou privé, chargé de l'exploitation et du fonctionnement d'un ouvrage de prélèvement.

VI.48.Date de fin de prise de fonction de maître d'ouvrage

- **Nom de balise XML :** <sa_prl:DateFinMO>
- **Nom de l'Objet/Lien :** HISTORIQUE DES MAITRES D'OUVRAGES D'UN OUVRAGE DE PRELEVEMENTS
- **Type de données :** Date
- **Définition :**

Indication du jour, du mois et de l'année où maître d'ouvrage cesse d'exercer ses fonctions de maître d'ouvrage.

Le maître d'ouvrage correspond à une personne physique ou morale, de droit public ou privé, propriétaire et responsable sur le plan juridique d'un ouvrage de prélèvement.

VI.49.Date de fin de restitution

- **Nom de balise XML :** <sa_prl:DateFinPrelevementRest>
- **Nom de l'Objet/Lien :** RESTITUTION D'EAU PRELEVEE
- **Type de données :** Date
- **Définition :**

Indication du jour, du mois et de l'année où l'opération de restitution d'eau, préalablement prélevée, est terminée. Cette information est sous la responsabilité du ou des organismes producteurs de données qui restituent le prélèvement d'eau au milieu.



VI.50.Date de fin du volume calculé

- **Nom de balise XML :** <sa_prl:DateFinVolCa>
- **Nom de l'Objet/Lien :** VOLUME CALCULE
- **Type de données :** Date
- **Définition :**

Indication du jour, du mois et de l'année de fin où est calculé le volume.

VI.51.Date de l'événement

- **Nom de balise XML :** <sa_prl:DateEvenement>
- **Nom de l'Objet/Lien :** EVENEMENT DU DISPOSITIF DE COMPTAGE
- **Type de données :** Date
- **Définition :**

Indication du jour, du mois et de l'année où s'est produit l'événement.

VI.52.Date de lecture de l'index

- **Nom de balise XML :** <sa_prl:DateIndex>
- **Nom de l'Objet/Lien :** INDEX
- **Type de données :** Date
- **Définition :**

Indication du jour, du mois et de l'année où est lu l'index.

VI.53.Date de mise à jour du point de prélèvement d'eau

- **Nom de balise XML :** <sa_prl:DatMajPointPrelevement>
- **Nom de l'Objet/Lien :** POINT DE PRELEVEMENT D'EAU (quantitatif)
- **Type de données :** Date
- **Définition :**

Indication du jour, du mois et de l'année, de la dernière mise-à-jour validée des informations portées sur la fiche de description du point de prélèvement d'eau dans le référentiel PTP. ■ ■

VI.54.Date de mise à jour d'un ouvrage de prélèvement

- **Nom de balise XML :** <sa_prl:DatMajOuvragePrel>
- **Nom de l'Objet/Lien :** OUVRAGE DE PRELEVEMENT
- **Type de données :** Date
- **Définition :**

Indication du jour, du mois et de l'année, de la dernière mise-à-jour validée des informations portées sur la fiche de description de l'ouvrage de prélèvement dans le référentiel OPR.

VI.55.Date de vérification

- **Nom de balise XML :** <sa_prl:DateVerif>
- **Nom de l'Objet/Lien :** DISPOSITIF DE COMPTAGE
- **Type de données :** Date
- **Définition :**

Indication du jour, du mois et de l'année où la dernière vérification a été effectuée.

VI.56.Date du contrôle de la donnée

- **Nom de balise XML :** <sa_prl:DtContolDonnee>
- **Nom de l'Objet/Lien :** Contrôleur de la donnée
- **Type de données :** Date
- **Définition :**

Indication du jour, du mois et de l'année où la qualification du prélèvement d'eau a été enregistré.

VI.57.Grandeur caractéristique

- **Nom de balise XML :** <sa_prl:GrandeurCaracteristique>
- **Nom de l'Objet/Lien :** VALEUR DE LA GRANDEUR
- **Définition :**

Référence qui décrit de façon quantitative une activité liée entre autre à une redevance.

Les codes des valeurs possibles sont définis dans la nomenclature n°597. cf <http://www.sandre.eaufrance.fr/?urn=urn:sandre:donnees:597:::referentiel:3.1.html>

VI.58.Information complémentaire de la ressource en eau

- **Nom de balise XML :** <sa_prl:InfoComRessEau>
- **Nom de l'Objet/Lien :** RESSOURCE EN EAU
- **Type de données :** Caractère
- **Définition :**

Précise la dénomination et la localisation de la ressource.

VI.59.Lieu-dit d'implantation du point de prélèvement d'eau

- **Nom de balise XML :** <sa_prl:TopoPointPrelevement>
- **Nom de l'Objet/Lien :** POINT DE PRELEVEMENT D'EAU (quantitatif)
- **Type de données :** Texte
- **Longueur maximale :** 100
- **Définition :**

Espace de faible étendue, qui porte un nom rappelant une particularité topographique ou historique et qui, souvent, constitue un écart d'une commune.

VI.60.Lieu-dit d'implantation du point de restitution

- **Nom de balise XML :** <sa_prl:LieuDitPointRestitution>
- **Nom de l'Objet/Lien :** POINT DE RESTITUTION D'EAU PRELEVEE
- **Type de données :** Texte
- **Longueur maximale :** 100
- **Définition :**

Espace de faible étendue, qui porte un nom rappelant une particularité topographique ou historique et qui, souvent, constitue un écart d'une commune.

VI.61. Marque du dispositif de comptage

- **Nom de balise XML :** <sa_prl:MarqueDispComptage>
- **Nom de l'Objet/Lien :** DISPOSITIF DE COMPTAGE
- **Type de données :** Caractère
- **Définition :**

Zone textuelle libre permettant de mentionner la marque commerciale du dispositif de comptage à des fins d'identification et de précision supplémentaire.

VI.62. Mode d'obtention du volume prélevé

- **Nom de balise XML :** <sa_prl:ModObtVolPreleve>
- **Nom de l'Objet/Lien :** PRELEVEMENT D'EAU (quantitatif)
- **Définition :**

Le mode d'obtention du volume d'eau prélevé désigne, à l'aide de l'un des codes suivants, la façon dont le volume d'eau prélevé a été obtenu. Le mode d'obtention du volume prélevé est renseigné uniquement pour les prélèvements dont le statut est « REALISE ».

Les valeurs possibles sont définies dans la nomenclature n°473.

Il est théoriquement admis qu'un « volume mesuré » est obtenu selon un degré de précision supérieur à un « volume évalué », ce dernier étant par ailleurs plus précis qu'un « volume forfaitaire ».

En cas d'absence physique de dispositif de comptage sur le point de prélèvement, ou bien si le dispositif de comptage n'est pas agréé ou s'il est soumis à une suspension voir une annulation d'agrément, le volume prélevé à l'échelle d'un point de prélèvement ou bien de l'ouvrage de prélèvement, est alors généralement estimée selon un régime d'estimation forfaitaire prédéfini. cf <http://www.sandre.eaufrance.fr/?urn=urn:sandre:donnees:473:::referentiel:3.1.html>

VI.63. Nature de l'événement

- **Nom de balise XML :** <sa_prl:NatEvenement>
- **Nom de l'Objet/Lien :** EVENEMENT DU DISPOSITIF DE COMPTAGE
- **Type de données :** Caractère
- **Définition :**

Désigne le degré de connaissance de l'événement, par exemple : des anomalies de fonctionnement, ...

VI.64. Nature du point de prélèvement d'eau

- **Nom de balise XML : <sa_pr1:NatPointPrelevement>**
- **Nom de l'Objet/Lien : POINT DE PRELEVEMENT D'EAU (quantitatif)**
- **Définition :**

Désigne le degré de connaissance de l'identité et de la position géographique de ce point.

Lorsqu'un ouvrage de prélèvement dispose d'un ensemble de points de prélèvements, étant tous connectés à une même ressource, mais dont l'identité et la position géographique sont incertaines ou non encore relevés sur le terrain, cet ensemble de points est assimilé à un point de prélèvement caractérisé par sa nature « FICTIVE ».

Le volume d'eau global prélevé à l'échelle de l'ouvrage DOIT refléter l'ensemble des volumes d'eau prélevés au niveau du point ou de l'ensemble des points de prélèvements non identifiés et assimilé à un point fictif.

Un point de prélèvement de nature « FICTIF » pourra éventuellement disposer de coordonnées géographiques, correspondant à celle d'un point représentatif de la zone couverte par le point ou l'ensemble des points de prélèvements non identifiés

Les codes de valeurs possibles sont définis dans la nomenclature n°471.

cf <http://www.sandre.eaufrance.fr/?urn=urn:sandre:donnees:471:::referentiel:3.1.html>

VI.65. Nature du point de restitution

- **Nom de balise XML : <sa_pr1:NatPointRestitution>**
- **Nom de l'Objet/Lien : POINT DE RESTITUTION D'EAU PRELEVEE**
- **Définition :**

Désigne le degré de connaissance de l'identité et de la position géographique de ce point.

Les valeurs possibles sont définis dans la nomenclature n°471.

cf <http://www.sandre.eaufrance.fr/?urn=urn:sandre:donnees:471:::referentiel:3.1.html>

VI.66.Nom de l'ouvrage de prélèvement

- **Nom de balise XML :** <sa_prl:NomOuvragePrel>
- **Nom de l'Objet/Lien :** OUVRAGE DE PRELEVEMENT
- **Type de données :** Texte
- **Longueur maximale :** 255
- **Définition :**

Appellation usuelle attribuée à un ouvrage de prélèvement. Il est généralement défini par le maître d'ouvrage de l'ouvrage de prélèvement.

VI.67.Nom du contact

- **Nom de balise XML :** <sa_prl:Nom_du_contact>
- **Nom de l'Objet/Lien :** Fourni par
- **Type de données :** Caractère
- **Définition :**

Personne fournissant l'information.

VI.68.Nom du point de prélèvement d'eau

- **Nom de balise XML :** <sa_prl:NomPointPrelevement>
- **Nom de l'Objet/Lien :** POINT DE PRELEVEMENT D'EAU (quantitatif)
- **Type de données :** Texte
- **Longueur maximale :** 100
- **Définition :**

Appellation usuelle attribuée à un point de prélèvement. Il est généralement défini par le maître d'ouvrage de l'ouvrage de prélèvement auquel le point est rattaché.

VI.69.Nom du point de restitution

- **Nom de balise XML : <sa_prl:NomPointRestitution>**
- **Nom de l'Objet/Lien : POINT DE RESTITUTION D'EAU PRELEVEE**
- **Type de données : Texte**
- **Longueur maximale : 100**
- **Définition :**

Appellation usuelle attribuée à un point de restitution.

VI.70.Origine du code alternatif des ouvrages de prélèvements

- **Nom de balise XML : <sa_prl:OrigineAltOuv>**
- **Nom de l'Objet/Lien : CODE ALTERNATIF DES OUVRAGES DE PRELEVEMENT**
- **Type de données : Texte**
- **Longueur : 60**
- **Nature de l'attribut : Clef primaire**
- **Définition :**

Source de l'appellation de l'ouvrage de prélèvement couramment employée par un ou plusieurs utilisateurs de celui-ci.

Les codes de valeurs possibles sont définis dans la nomenclature n°819.

cf. <http://www.sandre.eaufrance.fr/?urn=urn:sandre:donnees:819:::referentiel:3.1:html>

VI.71.Origine du code alternatif des points de prélèvements

- **Nom de balise XML : <sa_prl:OgAltPtsPrel>**
- **Nom de l'Objet/Lien : CODE ALTERNATIF DES POINTS DE PRELEVEMENT D'EAU (quantitatif)**
- **Type de données : Texte**
- **Longueur : 60**
- **Nature de l'attribut : Clef primaire**
- **Définition :**

Source de l'appellation du point de prélèvement couramment employée par un ou plusieurs utilisateurs de celui-ci.

Les codes de valeurs possibles sont définis dans la nomenclature n°820.

cf. <http://www.sandre.eaufrance.fr/?urn=urn:sandre:donnees:820:::referentiel:3.1:html>

VI.72.Plan d'eau référencé

- **Nom de balise XML :** <sa_prl:PlanDeauRef>
- **Nom de l'Objet/Lien :** RESSOURCE EN EAU
- **Type de données :** Booléen
- **Définition :**

La ressource est un plan d'eau. Il peut être référencé dans un référentiel national ou non. Dans ce dernier cas il faudra préciser dans l'attribut "Information complémentaire" toutes les informations disponible sur ce plan d'eau afin de le décrire au mieux.

VI.73.Précision des coordonnées du point de prélèvement d'eau

- **Nom de balise XML :** <sa_prl:PrecCoordPointPrelevement>
- **Nom de l'Objet/Lien :** POINT DE PRELEVEMENT D'EAU (quantitatif)
- **Définition :**

Caractère précis, qui permet de déterminer le niveau d'exactitude des coordonnées du point de prélèvement.

Les valeurs possibles pour cet attribut est définie dans la nomenclature n°159.

cf <http://www.sandre.eaufrance.fr/?urn=urn:sandre:donnees:159::::::referentiel:3.1.html>

VI.74.Précision des coordonnées du point de restitution

- **Nom de balise XML :** <sa_prl:PrecCoordPointRestitution>
- **Nom de l'Objet/Lien :** POINT DE RESTITUTION D'EAU PRELEVEE
- **Définition :**

Caractère précis, qui permet de déterminer le niveau d'exactitude des coordonnées du point de restitution.

Les valeurs possibles pour cet attribut est définie dans la nomenclature n°159.

cf <http://www.sandre.eaufrance.fr/?urn=urn:sandre:donnees:159::::::referentiel:3.1.html>

VI.75.Précision des coordonnées géographiques d'un ouvrage de prélèvement

- **Nom de balise XML :** <sa_prl:PrecCoordOuvragePrel>
- **Nom de l'Objet/Lien :** OUVRAGE DE PRELEVEMENT
- **Définition :**

Caractère précis, qui permet de déterminer le niveau d'exactitude des coordonnées de l'ouvrage de prélèvement.

Un ouvrage de prélèvement peut être caractérisé par ses coordonnées géographiques, selon un type de projection prédéfini et une certaine précision.

Lorsqu'un ouvrage de prélèvement est composé de plusieurs points de prélèvements, les coordonnées géographiques permettent d'obtenir une représentation cartographique de l'ouvrage de prélèvement.

Les valeurs possibles pour cet attribut est définie dans la nomenclature n°159. cf <http://www.sandre.eaufrance.fr/?urn=urn:sandre:donnees:159:.....referentiel:3.1:html>

VI.76.Précision des coordonnées géographiques du dispositif de comptage

- **Nom de balise XML :** <sa_prl:PrecCoordDispoCompt>
- **Nom de l'Objet/Lien :** DISPOSITIF DE COMPTAGE
- **Définition :**

Caractère précis, qui permet de déterminer le niveau d'exactitude des coordonnées de du dispositif de comptage.

Les valeurs possibles pour cet attribut est définie dans la nomenclature n°159. cf <http://www.sandre.eaufrance.fr/?urn=urn:sandre:donnees:159:.....referentiel:3.1:html>

VI.77.Qualification du volume d'eau du prélèvement

- **Nom de balise XML :** <sa_prl:QualiVolEauPreleve>
- **Nom de l'Objet/Lien :** PRELEVEMENT D'EAU (quantitatif)
- **Définition :**

Caractérise la qualité de la donnée.

La qualification du volume d'eau est renseignée uniquement pour les prélèvements et les restitutions dont le statut d'instruction est « REALISE ».

Les valeurs possibles sont décrites dans la nomenclature n°414. cf <http://www.sandre.eaufrance.fr/?urn=urn:sandre:donnees:414:.....referentiel:3.1:html>

VI.78. Qualification du volume d'eau restitué

- **Nom de balise XML :** <sa_prl:QualiVolEauRes>
- **Nom de l'Objet/Lien :** RESTITUTION D'EAU PRELEVEE
- **Définition :**

Caractérise la qualité de la donnée.

La qualification du volume d'eau est renseignée uniquement pour les prélèvements et les restitutions dont le statut d'instruction est « REALISE ».

Les valeurs possibles sont décrites dans la nomenclature n°414. cf <http://www.sandre.eaufrance.fr/?urn=urn:sandre:donnees:414:::referentiel:3.1.html>

VI.79. Référence du dispositif de comptage

- **Nom de balise XML :** <sa_prl:RefDispComptage>
- **Nom de l'Objet/Lien :** DISPOSITIF DE COMPTAGE
- **Type de données :** Texte
- **Longueur :** 50
- **Nature de l'attribut :** Clef primaire
- **Définition :**

Désignation attribuée par le fabricant du dispositif de comptage et permettant une certaine identification de l'appareil.

VI.80. Statut d'instruction du prélèvement

- **Nom de balise XML :** <sa_prl:StInstrPreleve>
- **Nom de l'Objet/Lien :** PRELEVEMENT D'EAU (quantitatif)
- **Définition :**

Chaque prélèvement d'eau dispose d'un statut d'instruction, lequel reflète en quelque sorte l'état d'avancement du processus d'instruction se rapportant à l'ouvrage de prélèvement en question. Les codes de valeurs possibles sont définis dans la nomenclature n°475. cf <http://www.sandre.eaufrance.fr/?urn=urn:sandre:donnees:475:::referentiel:3.1.html>

VI.81.Statut du point de prélèvement

- **Nom de balise XML :** <sa_prl:StPointPrelevement>
- **Nom de l'Objet/Lien :** POINT DE PRELEVEMENT D'EAU (quantitatif)
- **Définition :**

Le statut du point de prélèvement prend une des valeurs définies dans la nomenclature Sandre n°390 cf <http://www.sandre.eaufrance.fr/?urn=urn:sandre:donnees:390:::referentiel:3.1.html>

VI.82.Statut du volume d'eau restitué

- **Nom de balise XML :** <sa_prl:StatVolEauRes>
- **Nom de l'Objet/Lien :** RESTITUTION D'EAU PRELEVEE
- **Définition :**

Caractérise la statut de la donnée.

Le statut du volume d'eau est renseignée uniquement pour les prélèvements et les restitutions dont le statut d'instruction est « REALISE ».

Les valeurs possibles sont décrites dans la nomenclature n°609. cf <http://www.sandre.eaufrance.fr/?urn=urn:sandre:donnees:609:::referentiel:3.1.html>

VI.83.Statut d'un ouvrage de prélèvement

- **Nom de balise XML :** <sa_prl:StOuvragePrel>
- **Nom de l'Objet/Lien :** OUVRAGE DE PRELEVEMENT
- **Définition :**

Le statut d'un ouvrage de prélèvement prend une des valeurs définies dans la nomenclature Sandre n°390. cf <http://www.sandre.eaufrance.fr/?urn=urn:sandre:donnees:390:::referentiel:3.1.html>

VI.84. Statut du volume d'eau du prélèvement

- **Nom de balise XML :** <sa_prl:StatVolEauPreleve>
- **Nom de l'Objet/Lien :** PRELEVEMENT D'EAU (quantitatif)
- **Définition :**

Caractérise le statut de la donnée.

Le statut du volume d'eau est renseigné uniquement pour les prélèvements et les restitutions dont le statut d'instruction est « REALISE ».

Les valeurs possibles sont décrites dans la nomenclature n°609. cf <http://www.sandre.eaufrance.fr/?urn=urn:sandre:donnees:609:::referentiel:3.1.html>

VI.85. Système de projection des coordonnées du point de prélèvement d'eau

- **Nom de balise XML :** <sa_prl:ProjPointPrelevement>
- **Nom de l'Objet/Lien :** POINT DE PRELEVEMENT D'EAU (quantitatif)
- **Définition :**

Indique la référence géographique dans laquelle s'expriment les coordonnées du point de prélèvement. Les coordonnées devront être déterminées sur une carte dont l'échelle est supérieure ou égale au 50 000e.

Par convention, toutes les coordonnées des points de prélèvement seront en Lambert 93 (code 26), exceptées ceux situés en dehors du territoire métropolitain et corse.

La liste des codes possibles relève de la nomenclature suivante administrée par le SANDRE.

Les codes de valeurs possibles sont définis dans la nomenclature n°22.

cf <http://www.sandre.eaufrance.fr/?urn=urn:sandre:donnees:22:::referentiel:3.1.html>

VI.86. Système de projection des coordonnées du point de restitution

- **Nom de balise XML :** <sa_prl:ProjectionPointrestitution>
- **Nom de l'Objet/Lien :** POINT DE RESTITUTION D'EAU PRELEVEE
- **Définition :**

Indique la référence géographique dans laquelle s'expriment les coordonnées du point de restitution. Les coordonnées devront être déterminées sur une carte dont l'échelle est supérieure ou égale au 50 000e.

Par convention, toutes les coordonnées des points de restitution seront en Lambert 93 (code 26), exceptées ceux situés en dehors du territoire métropolitain et corse.

Les codes de valeurs possibles sont définis dans la nomenclature n°22 administrée par le SANDRE. cf <http://www.sandre.eaufrance.fr/?urn=urn:sandre:donnees:.....referentiel:3.1:html>

VI.87. Système de projection des coordonnées géographiques

- **Nom de balise XML :** <sa_pr1:ProjCoordDispoCompt>
- **Nom de l'Objet/Lien :** **DISPOSITIF DE COMPTAGE**
- **Définition :**

Indique la référence géographique dans laquelle s'expriment les coordonnées du dispositif de comptage. La liste des codes possibles relève de la nomenclature suivante administrée par le SANDRE.

Les codes de valeurs possibles sont définis dans la nomenclature n°22. cf <http://www.sandre.eaufrance.fr/?urn=urn:sandre:donnees:22:.....referentiel:3.1:html>

VI.88. Système de projection des coordonnées géographiques

- **Nom de balise XML :** <sa_pr1:ProjCoordOuvragePrel>
- **Nom de l'Objet/Lien :** **OUVRAGE DE PRELEVEMENT**
- **Définition :**

Indique la référence géographique dans laquelle s'expriment les coordonnées de l'ouvrage de prélèvement. La liste des codes possibles relève de la nomenclature suivante administrée par le SANDRE.

Les codes de valeurs possibles sont définis dans la nomenclature n°22. cf <http://www.sandre.eaufrance.fr/?urn=urn:sandre:donnees:22:.....referentiel:3.1:html>

VI.89. Type de culture

- **Nom de balise XML :** <sa_pr1:TypCulture>
- **Nom de l'Objet/Lien :** **VALEUR DE LA GRANDEUR**
- **Définition :**

Indique le nom de la plantation occupant le sol.

Le type de culture n'est utilisé que pour les grandeurs caractéristiques de l'activité : 2, 3,4. Les codes des valeurs possibles sont définis dans la nomenclature n°809. cf <http://www.sandre.eaufrance.fr/?urn=urn:sandre:donnees:809:.....referentiel:3.1:html>

VI.90.Type de dispositif de comptage

- **Nom de balise XML :** <sa_prl:TypeDispComptage>
- **Nom de l'Objet/Lien :** DISPOSITIF DE COMPTAGE
- **Définition :**

Indique la nature de la dimension physique (volume, énergie, temps) qui est employé par le dispositif de comptage pour calculer un volume prélevé.

Le mode de calcul du volume prélevé varie selon le type de dispositif de comptage.

Les codes de valeurs possibles sont définis dans la nomenclature n°474.

cf <http://www.sandre.eaufrance.fr/?urn=urn:sandre:donnees:474:.....referentiel:3.1:ht>

VI.91.Type de point de prélèvement d'eau

- **Nom de balise XML :** <sa_prl:TypePointPrelevement>
- **Nom de l'Objet/Lien :** POINT DE PRELEVEMENT D'EAU (quantitatif)
- **Définition :**

Indique la typologie d'un point de prélèvement est, par définition, étroitement liée à la nature de la ressource en eau à laquelle il est connecté.

Les codes de valeurs possibles sont définis dans la nomenclature n°472. cf <http://www.sandre.eaufrance.fr/?urn=urn:sandre:donnees:472:.....referentiel:3.1:html>

VI.92.Type de point de restitution

- **Nom de balise XML :** <sa_prl:TypePointRestitution>
- **Nom de l'Objet/Lien :** POINT DE RESTITUTION D'EAU PRELEVEE
- **Définition :**

Indique la typologie d'un point de restitution est, par définition, étroitement liée à la nature de la ressource en eau à laquelle il est connecté.

Les codes des valeurs possibles sont définis dans la nomenclature n°472 cf <http://www.sandre.eaufrance.fr/?urn=urn:sandre:donnees:472:.....referentiel:3.1:html>

VI.93.Type de ressource en eau

- **Nom de balise XML :** <sa_prl:TypRessEau>
- **Nom de l'Objet/Lien :** RESSOURCE EN EAU
- **Définition :**

Catégorie d'eau concernée de la ressource.

Les valeurs possibles sont décrites dans la nomenclature n°472.

cf <http://www.sandre.eaufrance.fr/?urn=urn:sandre:donnees:472:::referentiel:3.1:html>

VI.94.Usage de l'eau du volume calculé

- **Nom de balise XML :** <sa_prl:UsageEauVol>
- **Nom de l'Objet/Lien :** VOLUME CALCULE
- **Définition :**

La liste des usages principaux possibles pour un ouvrage de prélèvements se limite uniquement au premier niveau hiérarchique de la nomenclature des usages de l'eau.

Les valeurs possibles sont définies dans la nomenclature n°481.

En terme de règle de gestion, l'usage principal caractérisant un ouvrage de prélèvement DOIT coïncider avec au moins un usage des prélèvements d'eau dont il fait l'objet.

Par définition, l'usage « technique » de l'eau (à prélever ou prélevé) désigne la finalité ou le domaine d'activité pour lequel ce volume d'eau a été prélevé au cours d'une période donnée. L'usage de l'eau découle de la mise en application d'une ou plusieurs fonctions de l'eau pour obtenir un effet voulu.

Cette liste répond davantage à un besoin de classification et d'évaluation de l'ensemble des prélèvements d'eau réalisés à l'échelle nationale, selon une approche technico-économique. Cette liste d'usages permet de mettre en évidence certaines pratiques et techniques d'utilisation de l'eau, en vue de faciliter l'interprétation statistique des volumes d'eau prélevés et d'avoir un meilleur suivi des pressions exercées sur les ressources en eau.

Un prélèvement d'eau réalisé durant une période donnée possède un seul et unique usage. cf

<http://www.sandre.eaufrance.fr/?urn=urn:sandre:donnees:481:::referentiel:3.1:html>

VI.95. Usage principal de l'eau extraite d'un ouvrage de prélèvement

- **Nom de balise XML :** <sa_prl:UsagePrinEauOuvragePrel>
- **Nom de l'Objet/Lien :** OUVRAGE DE PRELEVEMENT
- **Définition :**

L'usage de l'eau correspond au domaine d'activité ou la finalité pour lequel des prélèvements d'eau sont réalisés.

La liste des usages a été définie avec deux niveaux hiérarchiques, le premier niveau correspondant aux principales catégories d'usage. Le second niveau permet de spécifier davantage les activités sous-jacentes de certaines catégories d'usage.

Les valeurs possibles sont définies dans la nomenclature n°481.

Un ouvrage de prélèvement est défini par un usage principal, c'est-à-dire par le principal domaine d'activité pour lequel la majorité des volumes prélevés à partir de cet ouvrage de prélèvement sont réalisés.

La liste des usages principaux possibles pour un ouvrage de prélèvements se limite uniquement au premier niveau hiérarchique de la nomenclature des usages de l'eau.

En terme de règle de gestion, l'usage principal caractérisant un ouvrage de prélèvement DOIT coïncider avec au moins un usage des prélèvements d'eau dont il fait l'objet.

Par définition, l'usage « technique » de l'eau (à prélever ou prélevé) désigne la finalité ou le domaine d'activité pour lequel ce volume d'eau a été prélevé au cours d'une période donnée. L'usage de l'eau découle de la mise en application d'une ou plusieurs fonctions de l'eau pour obtenir un effet voulu.

Cette liste répond davantage à un besoin de classification et d'évaluation de l'ensemble des prélèvements d'eau réalisés à l'échelle nationale, selon une approche technico-économique. Cette liste d'usages permet de mettre en évidence certaines pratiques et techniques d'utilisation de l'eau, en vue de faciliter l'interprétation statistique des volumes d'eau prélevés et d'avoir un meilleur suivi des pressions exercées sur les ressources en eau.

Un prélèvement d'eau réalisé durant une période donnée possède un seul et unique usage. cf <http://www.sandre.eaufrance.fr/?urn=urn:sandre:donnees:481:::referentiel:3.1:html>

VI.96. Usage secondaire de l'eau du prélèvement

- **Nom de balise XML :** <sa_prl:UsageSecEauPreleve>
- **Nom de l'Objet/Lien :** PRELEVEMENT D'EAU (quantitatif)
- **Définition :**

L'usage de l'eau correspond au domaine d'activité ou la finalité pour lequel des prélèvements d'eau sont réalisés.

La liste des usages a été définie avec deux niveaux hiérarchiques, le premier niveau correspondant aux principales catégories d'usage. Le second niveau permet de spécifier davantage les activités sous-jacentes de certaines catégories d'usage.

Les valeurs possibles sont définies dans la nomenclature n°481.

Un ouvrage de prélèvement est défini par un usage principal, c'est-à-dire par le principal domaine d'activité pour lequel la majorité des volumes prélevés à partir de cet ouvrage de prélèvement sont réalisés.

La liste des usages principaux possibles pour un ouvrage de prélèvements se limite uniquement au premier niveau hiérarchique de la nomenclature des usages de l'eau.

En terme de règle de gestion, l'usage principal caractérisant un ouvrage de prélèvement DOIT coïncider avec au moins un usage des prélèvements d'eau dont il fait l'objet.

Par définition, l'usage « technique » de l'eau (à prélever ou prélevé) désigne la finalité ou le domaine d'activité pour lequel ce volume d'eau a été prélevé au cours d'une période donnée. L'usage de l'eau découle de la mise en application d'une ou plusieurs fonctions de l'eau pour obtenir un effet voulu.

Cette liste répond davantage à un besoin de classification et d'évaluation de l'ensemble des prélèvements d'eau réalisés à l'échelle nationale, selon une approche technico-économique. Cette liste d'usages permet de mettre en évidence certaines pratiques et techniques d'utilisation de l'eau, en vue de faciliter l'interprétation statistique des volumes d'eau prélevés et d'avoir un meilleur suivi des pressions exercées sur les ressources en eau.

Un prélèvement d'eau réalisé durant une période donnée possède un seul et unique usage. cf <http://www.sandre.eaufrance.fr/?urn=urn:sandre:donnees:481:::referentiel:3.1.html>

VI.97.Valeur de la grandeur caractéristique

- **Nom de balise XML : <sa_prl:ValeurGrandeurCaracteristique>**
- **Nom de l'Objet/Lien : VALEUR DE LA GRANDEUR**
- **Type de données : Texte**
- **Longueur maximale : 250**
- **Définition :**

Chiffre mesuré, exprimé selon l'unité choisie, de la grandeur caractéristique.

VI.98.Valeur de l'index

- **Nom de balise XML : <sa_prl:ValIndex>**
- **Nom de l'Objet/Lien : INDEX**
- **Type de données : Numérique**
- **Définition :**

Chiffre lu sur l'index.

VI.99. Volume d'eau calculé

- **Nom de balise XML :** <sa_prl:VolCal>
- **Nom de l'Objet/Lien :** VOLUME CALCULE
- **Type de données :** Numérique
- **Définition :**

Quantité d'eau calculée sur une période donnée en m3.

VI.100. Volume d'eau de prélèvement

- **Nom de balise XML :** <sa_prl:VolumeEauPreleve>
- **Nom de l'Objet/Lien :** PRELEVEMENT D'EAU (quantitatif)
- **Type de données :** Numérique
- **Définition :**

Quantité d'eau, exprimée uniquement en mètre cube, se rapportant à un prélèvement donné, lequel dispose d'un statut d'instruction particulier (demandé, autorisé, réalisé,...).

Les volumes d'eau réalisés sont déterminés selon un mode particulier (mesure ou évaluation) et sont éventuellement obtenus à partir d'un ou de plusieurs dispositifs de comptage (compteur horaire, compteur volumétrique,...).

VI.101. Volume d'eau restitué

- **Nom de balise XML :** <sa_prl:VolEauRest>
- **Nom de l'Objet/Lien :** RESTITUTION D'EAU PRELEVEE
- **Type de données :** Numérique
- **Définition :**

Quantité d'eau restituée dans le milieu, exprimé uniquement en mètre cube, se rapportant à un prélèvement d'eau donné.